

**FCPE**  
**HSBC EE ISR MONÉTAIRE**

Rapport annuel au 28 décembre 2023

## Sommaire

Pages

<b>Informations concernant les placements et la gestion</b>	<b>3</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>16</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>28</b>
<b>Evolution de la performance</b>	<b>31</b>
<b>Certification du Commissaire aux Comptes</b>	<b>34</b>
<b>Comptes Annuels</b>	<b>39</b>
Bilan Actif	40
Bilan Passif	41
Hors-Bilan	42
Comptes de Résultat	43
<b>Annexes</b>	<b>44</b>
Règles et méthodes comptables	45
Evolution de l'Actif Net	48
Souscriptions Rachats	49
Compléments d'information	50
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	57
Inventaire	58
Annexe SFDR	59
Rapport Loi Energie Climat (LEC) - Article 29	67
Rapport annuel de l'OPC Maître	68

# FCPE HSBC EE ISR MONÉTAIRE

## Informations concernant les placements et la gestion

### Forme juridique

**HSBC EE ISR MONÉTAIRE** est un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE).

Un FCPE est un Organisme de Placement Collectif (OPC), c'est-à-dire un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est réservé aux salariés des entreprises et destiné à recevoir et à investir leur épargne salariale.

Le Fonds est régi par les dispositions de l'article L.214-24-35 et L.214-164 du Code monétaire et financier.

# Document d'informations clés

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## HSBC EE ISR MONETAIRE

Code AMF : 990000071389

Catégorie de parts : F

Le FCPE est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr)

Appelez le 01 41 02 66 06 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 1 juillet 2023.

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

## En quoi consiste ce produit ?

### Type

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français multientreprises

### Objectifs

- Classification : Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme.
- Le FCPE HSBC EE ISR MONETAIRE, dit nourricier, est investi à 92,5% maximum en parts du FCP HSBC SRI MONEY – catégorie de parts ZC, dit maître, et en liquidités dans les limites posées par la réglementation.
- La performance du FCPE nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au FCPE nourricier.
- L'objectif de gestion du FCPE nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après :  
*Chercher à surperformer l'€STR + 0,08% sur la période de placement recommandée, diminué des frais courants de la part, en sélectionnant des valeurs émises par les sociétés ou les pays dans un univers d'émissions qui satisfait à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G.) et de qualité financière.*

*Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles que de très faibles (voire négatifs) niveaux de taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative du FCP est susceptible de baisser ponctuellement ou de façon structurelle, le rendement du portefeuille étant négatif ou ne suffisant pas à couvrir les frais de gestion. L'indicateur de référence €STR est une référence du prix de l'argent au jour le jour dans la zone euro.*

*La performance du FCP est principalement obtenue au travers d'une sélection active des instruments du marché monétaire et d'une gestion active du risque de taux d'intérêt.*

*Le FCP est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.*

*Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).*

*Le FCP ne bénéficie pas du Label ISR. Toutefois, il respecte les exigences réglementaires liées à une gestion ISR.*

*Le portefeuille est déterminé en application d'un processus de sélection des titres reposant sur des critères extra-financiers et financiers.*

*- critères extra-financiers : la première étape du processus est la détermination de l'univers ISR et consiste, en suivant des critères E.S.G., à sélectionner selon une approche de type Best in universe les émetteurs ayant les meilleures pratiques E.S.G. par rapport à celles des autres émetteurs au sein de l'univers d'investissement.*

*Les critères E.S.G. pris en compte dans les décisions d'investissement sont à titre d'exemple : émissions de carbone – émissions toxiques et déchets (E) / dialogue social – santé et sécurité (S) / gouvernance d'entreprise – déontologie et fraude (G).*

*La liste exhaustive des fournisseurs externes de données ESG est disponible dans la rubrique Informations ESG du FCP sur notre site internet [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).*

*- critères financiers : la seconde étape du processus consiste à sélectionner des titres au sein de l'univers d'investissement ISR sur des critères purement financiers.*

*Le taux d'analyse extra-financière s'élève à 90 % minimum de l'actif éligible du FCP.*

*Le FCP a adhéré au Code de Transparence AFG/FIR/Eurosis pour les OPC ISR ouverts au public. Ce Code de Transparence est accessible sur le site internet de la Société de Gestion.*

*Afin de minimiser son exposition au risque crédit, au sein d'un univers ISR (Investissement Socialement Responsable), le FCP investit dans des titres offrant une grande qualité : obligations, instruments du marché monétaire et titres négociables à court / moyen terme, de notation minimum A-1 à court terme (Standard & Poor's ou équivalent ou jugés équivalents par la Société de Gestion dans le cadre de son processus interne).*

*Le gérant s'assure que les instruments qui composent le portefeuille du FCP sont de bonne qualité de crédit selon un processus interne d'appréciation de la qualité dans le cadre duquel la Société de Gestion doit notamment prendre en compte la qualité de crédit et la nature de la classe d'actif de l'instrument et le profil de liquidité. Le gérant peut également se référer de manière non exclusive aux notations court terme des agences de notation reconnues qui ont noté l'instrument et qu'il jugera les plus pertinentes en veillant à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations.*

*En tout état de cause, la Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.*

*Par dérogation, le FCP peut investir plus de 5% et jusqu'à 70% de son actif net dans des titres émis ou garantis par un même émetteur de dette publique tel que les Etats membres, administrations, institutions et/ou organisations de la zone euro, dont la liste complète figure dans le prospectus du FCP.*

*Le portefeuille privilégie des titres offrant une grande liquidité :*

*la maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance est inférieure ou égale à 60 jours.*

*la durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction des titres est inférieure ou égale à 120 jours.*

*la maturité résiduelle jusqu'à l'échéance des titres en portefeuille est inférieure ou égale à 397 jours.*

- Le FCPE nourricier n'intervient pas directement sur les marchés dérivés. Cependant, le FCP maître peut intervenir sur ces marchés dans un but de couverture du risque de taux ou de change.
  - Les revenus sont réinvestis dans le FCPE.
  - Votre demande de souscription dans le FCPE sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
  - Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1<sup>ère</sup> valeur liquidative calculée à compter du 1<sup>er</sup> jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.
- Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.*

### Investisseurs de détail visés

Cette catégorie de parts est réservée aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.

Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement de 1 jour minimum. Cette période de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.

Le FCPE ne présente aucune garantie ni protection de capital ; les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCPE.

### Durée :

Le FCPE est créé pour 99 ans à compter de son agrément.

### Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.

Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.

Le FCPE détient plusieurs catégories de parts.

Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre)).

Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.

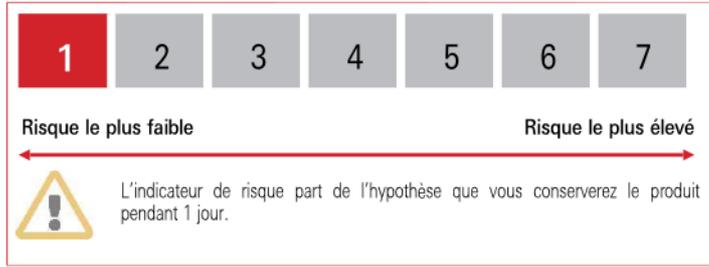
Les documents d'information du FCP maître (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).

Les informations réglementaires et d'ordre commercial du FCP maître sont également disponibles sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

La valeur liquidative du FCPE peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte le risque important suivant : crédit. Se référer au règlement du FCPE pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Supplémentaire).

### Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 1 jour		Si vous sortez après 1 jour
<b>Investissement de 10 000 EUR</b>		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 950
	Pourcentage de rendement	-0,52 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 950
	Pourcentage de rendement	-0,52 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 950
	Pourcentage de rendement	-0,50 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 950
	Pourcentage de rendement	-0,46 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2022 et septembre 2022. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre décembre 2016 et décembre 2016. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre avril 2023 et avril 2023.

## Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du FCPE géré par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCPE, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire, conformément au principe de la ségrégation des actifs. Les parts du FCPE constituant votre épargne, sont conservées sur un compte ouvert en votre nom auprès du teneur de compte, sécurisé par le même principe de ségrégation des comptes. Par conséquent, en cas de faillite de l'un de ces acteurs, vos parts de FCPE restent votre propriété et n'entrent donc pas dans le périmètre de la faillite. Toutefois, en cas de défaillance, s'il venait à manquer des parts sur votre compte, un système d'indemnisation plafonnée est prévu via le fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR). Par ailleurs, le transfert des actifs vers un FCPE géré par une autre société de gestion et un autre dépositaire ou le changement de teneur de compte peuvent être décidés à tout moment.

## Que va me coûter cet investissement ?

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et de la période de détention du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement.

Nous avons supposé un investissement de 10 000 EUR sur la période de détention recommandée.

	Si vous sortez après 1 jour
Coûts totaux	50 EUR
Incidence des coûts *	0,5 %

\* Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP.

### Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 jour
Coûts d'entrée	Jusqu'à 50 EUR
Coûts de sortie	0 EUR

Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,27% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation du montant attendu sur un an à compter du 01 juillet 2023.	0 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Une commission d'arbitrage peut être prélevée. Se référer à la convention entreprise.

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

### Période minimale de détention recommandée : 1 jour

Un investissement dans ce FCPE doit être considéré comme un investissement à très court terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le FCPE avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues. Votre teneur de compte d'épargne salariale peut éventuellement prélever des frais pour le traitement de ces opérations de rachat.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le FCPE ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations / Epargne Salariale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à [service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr](mailto:service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr). Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur : <http://www.amf-france.org/>. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr)

## Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du FCPE et les informations relatives aux performance passées sur les 10 dernières années sont disponibles sur internet [www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre).

Le régime fiscal des revenus et gains que vous réalisez lors du rachat de vos parts, est celui du pays de votre résidence fiscale. Selon la réglementation française, l'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – à l'horizon retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :

- PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
- Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de :

2 représentants des porteurs de parts, élus par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désignés par le Comité Social et Economique ou désignés par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

# Document d'informations clés

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## HSBC EE ISR MONETAIRE

Code AMF : 990000102009

Catégorie de parts : E

Le FCPE est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr)

Appelez le 01 41 02 66 06 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 1 juillet 2023.

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

## En quoi consiste ce produit ?

### Type

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français multientreprises

### Objectifs

- Classification : Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme.
- Le FCPE HSBC EE ISR MONETAIRE, dit nourricier, est investi à 92,5% maximum en parts du FCP HSBC SRI MONEY – catégorie de parts ZC, dit maître, et en liquidités dans les limites posées par la réglementation.
- La performance du FCPE nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au FCPE nourricier.
- L'objectif de gestion du FCPE nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après :  
*Chercher à surperformer l'€STR + 0,08% sur la période de placement recommandée, diminué des frais courants de la part, en sélectionnant des valeurs émises par les sociétés ou les pays dans un univers d'émissions qui satisfait à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G.) et de qualité financière.*

*Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles que de très faibles (voire négatifs) niveaux de taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative du FCP est susceptible de baisser ponctuellement ou de façon structurelle, le rendement du portefeuille étant négatif ou ne suffisant pas à couvrir les frais de gestion. L'indicateur de référence €STR est une référence du prix de l'argent au jour le jour dans la zone euro.*

*La performance du FCP est principalement obtenue au travers d'une sélection active des instruments du marché monétaire et d'une gestion active du risque de taux d'intérêt.*

*Le FCP est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.*

*Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).*

*Le FCP ne bénéficie pas du Label ISR. Toutefois, il respecte les exigences réglementaires liées à une gestion ISR.*

*Le portefeuille est déterminé en application d'un processus de sélection des titres reposant sur des critères extra-financiers et financiers.*

*- critères extra-financiers : la première étape du processus est la détermination de l'univers ISR et consiste, en suivant des critères E.S.G., à sélectionner selon une approche de type Best in universe les émetteurs ayant les meilleures pratiques E.S.G. par rapport à celles des autres émetteurs au sein de l'univers d'investissement.*

*Les critères E.S.G. pris en compte dans les décisions d'investissement sont à titre d'exemple : émissions de carbone – émissions toxiques et déchets (E) / dialogue social – santé et sécurité (S) / gouvernance d'entreprise – déontologie et fraude (G).*

*La liste exhaustive des fournisseurs externes de données ESG est disponible dans la rubrique Informations ESG du FCP sur notre site internet [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).*

*- critères financiers : la seconde étape du processus consiste à sélectionner des titres au sein de l'univers d'investissement ISR sur des critères purement financiers.*

*Le taux d'analyse extra-financière s'élève à 90 % minimum de l'actif éligible du FCP.*

*Le FCP a adhéré au Code de Transparence AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public. Ce Code de Transparence est accessible sur le site internet de la Société de Gestion.*

*Afin de minimiser son exposition au risque crédit, au sein d'un univers ISR (Investissement Socialement Responsable), le FCP investit dans des titres offrant une grande qualité : obligations, instruments du marché monétaire et titres négociables à court / moyen terme, de notation minimum A-1 à court terme (Standard & Poor's ou équivalent ou jugés équivalents par la Société de Gestion dans le cadre de son processus interne).*

*Le gérant s'assure que les instruments qui composent le portefeuille du FCP sont de bonne qualité de crédit selon un processus interne d'appréciation de la qualité dans le cadre duquel la Société de Gestion doit notamment prendre en compte la qualité de crédit et la nature de la classe d'actif de l'instrument et le profil de liquidité. Le gérant peut également se référer de manière non exclusive aux notations court terme des agences de notation reconnues qui ont noté l'instrument et qu'il jugera les plus pertinentes en veillant à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations.*

*En tout état de cause, la Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.*

*Par dérogation, le FCP peut investir plus de 5% et jusqu'à 70% de son actif net dans des titres émis ou garantis par un même émetteur de dette publique tel que les Etats membres, administrations, institutions et/ou organisations de la zone euro, dont la liste complète figure dans le prospectus du FCP.*

*Le portefeuille privilégie des titres offrant une grande liquidité :*

*la maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance est inférieure ou égale à 60 jours.*

*la durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction des titres est inférieure ou égale à 120 jours.*

*la maturité résiduelle jusqu'à l'échéance des titres en portefeuille est inférieure ou égale à 397 jours.*

- Le FCPE nourricier n'intervient pas directement sur les marchés dérivés. Cependant, le FCP maître peut intervenir sur ces marchés dans un but de couverture du risque de taux ou de change.
  - Les revenus sont réinvestis dans le FCPE.
  - Votre demande de souscription dans le FCPE sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
  - Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1<sup>ère</sup> valeur liquidative calculée à compter du 1<sup>er</sup> jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.
- Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.*

### Investisseurs de détail visés

Cette catégorie de parts est réservée aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.

Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement de 1 jour minimum. Cette période de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.

Le FCPE ne présente aucune garantie ni protection de capital ; les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCPE.

### Durée :

Le FCPE est créé pour 99 ans à compter de son agrément.

### Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.

Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.

Le FCPE détient plusieurs catégories de parts.

Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre)).

Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.

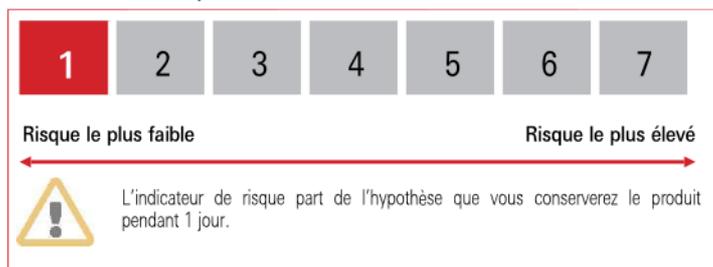
Les documents d'information du FCP maître (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).

Les informations réglementaires et d'ordre commercial du FCP maître sont également disponibles sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

La valeur liquidative du FCPE peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte le risque important suivant : crédit. Se référer au règlement du FCPE pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Supplémentaire).

### Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 1 jour		Si vous sortez après 1 jour
<b>Investissement de 10 000 EUR</b>		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 950
	Pourcentage de rendement	-0,52 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 950
	Pourcentage de rendement	-0,52 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 950
	Pourcentage de rendement	-0,50 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 950
	Pourcentage de rendement	-0,46 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre juillet 2022 et juillet 2022. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre mars 2017 et mars 2017. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre avril 2023 et avril 2023.

## Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du FCPE géré par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCPE, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire, conformément au principe de la ségrégation des actifs. Les parts du FCPE constituant votre épargne, sont conservées sur un compte ouvert en votre nom auprès du teneur de compte, sécurisé par le même principe de ségrégation des comptes. Par conséquent, en cas de faillite de l'un de ces acteurs, vos parts de FCPE restent votre propriété et n'entrent donc pas dans le périmètre de la faillite. Toutefois, en cas de défaillance, s'il venait à manquer des parts sur votre compte, un système d'indemnisation plafonnée est prévu via le fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR). Par ailleurs, le transfert des actifs vers un FCPE géré par une autre société de gestion et un autre dépositaire ou le changement de teneur de compte peuvent être décidés à tout moment.

## Que va me coûter cet investissement ?

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et de la période de détention du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement.

Nous avons supposé un investissement de 10 000 EUR sur la période de détention recommandée.

	Si vous sortez après 1 jour
Coûts totaux	50 EUR
Incidence des coûts *	0,5 %

\* Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP.

### Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Si vous sortez après 1 jour
Coûts d'entrée	Jusqu'à 50 EUR
Coûts de sortie	0 EUR

Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,03 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels de l'exercice précédent, clos en décembre 2022.	0 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR

Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Les frais de gestion pris en charge par l'Entreprise représentent 0,30% l'an maximum de l'actif net du FCPE.

Une commission d'arbitrage peut être prélevée. Se référer à la convention entreprise.

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

### Période minimale de détention recommandée : 1 jour

Un investissement dans ce FCPE doit être considéré comme un investissement à très court terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le FCPE avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues. Votre teneur de compte d'épargne salariale peut éventuellement prélever des frais pour le traitement de ces opérations de rachat.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le FCPE ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations / Epargne Salariale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à [service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr](mailto:service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr). Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur : <http://www.amf-france.org/>. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr)

## Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du FCPE et les informations relatives aux performance passées sur les 10 dernières années sont disponibles sur internet [www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre).

Le régime fiscal des revenus et gains que vous réalisez lors du rachat de vos parts, est celui du pays de votre résidence fiscale. Selon la réglementation française, l'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – à l'horizon retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :

- PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
- Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de :

2 représentants des porteurs de parts, élus par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désignés par le Comité Social et Economique ou désignés par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

# Document d'informations clés

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## HSBC EE ISR MONETAIRE

ISIN : FR0014006730

Catégorie de parts : PF

Le FCPE est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr)

Appelez le 01 41 02 66 06 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 1 juillet 2023.

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

## En quoi consiste ce produit ?

### Type

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français multientreprises

### Objectifs

- Classification : Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme.
- Le FCPE HSBC EE ISR MONETAIRE, dit nourricier, est investi à 92,5% maximum en parts du FCP HSBC SRI MONEY – catégorie de parts ZC, dit maître, et en liquidités dans les limites posées par la réglementation.
- La performance du FCPE nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au FCPE nourricier.
- L'objectif de gestion du FCPE nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après : *Chercher à surperformer l'€STR + 0,08% sur la période de placement recommandée, diminuer des frais courants de la part, en sélectionnant des valeurs émises par les sociétés ou les pays dans un univers d'émissions qui satisfait à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G.) et de qualité financière.*  
*Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles que de très faibles (voire négatifs) niveaux de taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative du FCP est susceptible de baisser ponctuellement ou de façon structurelle, le rendement du portefeuille étant négatif ou ne suffisant pas à couvrir les frais de gestion. L'indicateur de référence €STR est une référence du prix de l'argent au jour le jour dans la zone euro.*  
*La performance du FCP est principalement obtenue au travers d'une sélection active des instruments du marché monétaire et d'une gestion active du risque de taux d'intérêt.*  
*Le FCP est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.*  
*Le FCP promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).*  
*Le FCP ne bénéficie pas du Label ISR. Toutefois, il respecte les exigences réglementaires liées à une gestion ISR.*

*Le portefeuille est déterminé en application d'un processus de sélection des titres reposant sur des critères extra-financiers et financiers.*

*- critères extra-financiers : la première étape du processus est la détermination de l'univers ISR et consiste, en suivant des critères E.S.G., à sélectionner selon une approche de type Best in universe les émetteurs ayant les meilleures pratiques E.S.G. par rapport à celles des autres émetteurs au sein de l'univers d'investissement,*

*Les critères E.S.G. pris en compte dans les décisions d'investissement sont à titre d'exemple : émissions de carbone – émissions toxiques et déchets (E) / dialogue social – santé et sécurité (S) / gouvernance d'entreprise – déontologie et fraude (G).*

*La liste exhaustive des fournisseurs externes de données ESG est disponible dans la rubrique Informations ESG du FCP sur notre site internet [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).*

*- critères financiers : la seconde étape du processus consiste à sélectionner des titres au sein de l'univers d'investissement ISR sur des critères purement financiers.*

*Le taux d'analyse extra-financière s'élève à 90 % minimum de l'actif éligible du FCP.*  
*Le FCP a adhéré au Code de Transparence AFG/FIR/Eurosis pour les OPC ISR ouverts au public. Ce Code de Transparence est accessible sur le site internet de la Société de Gestion. Afin de minimiser son exposition au risque crédit, au sein d'un univers ISR (Investissement Socialement Responsable), le FCP investit dans des titres offrant une grande qualité : obligations, instruments du marché monétaire et titres négociables à court / moyen terme, de notation minimum A-1 à court terme (Standard & Poor's ou équivalent ou jugés équivalents par la Société de Gestion dans le cadre de son processus interne).*

*Le gérant s'assure que les instruments qui composent le portefeuille du FCP sont de bonne qualité de crédit selon un processus interne d'appréciation de la qualité dans le cadre duquel la Société de Gestion doit notamment prendre en compte la qualité de crédit et la nature de la classe d'actif de l'instrument et le profil de liquidité. Le gérant peut également se référer de manière non exclusive aux notations court terme des agences de notation reconnues qui ont*

*noté l'instrument et qu'il jugera les plus pertinentes en veillant à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations.*

*En tout état de cause, la Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.*

*Par dérogation, le FCP peut investir plus de 5% et jusqu'à 70% de son actif net dans des titres émis ou garantis par un même émetteur de dette publique tel que les Etats membres, administrations, institutions et/ou organisations de la zone euro, dont la liste complète figure dans le prospectus du FCP.*

*Le portefeuille privilégie des titres offrant une grande liquidité :*

*la maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance est inférieure ou égale à 60 jours.*

*la durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction des titres est inférieure ou égale à 120 jours.*

*la maturité résiduelle jusqu'à l'échéance des titres en portefeuille est inférieure ou égale à 397 jours.*

- Le FCPE nourricier n'intervient pas directement sur les marchés dérivés. Cependant, le FCP maître peut intervenir sur ces marchés dans un but de couverture du risque de taux ou de change.
- Les revenus sont réinvestis dans le FCPE.
- Les ordres de souscription et de rachat doivent être adressés au gestionnaire du Plan d'Épargne Retraite sous la forme d'un contrat d'assurance dans les conditions prévues par le Plan.  
Ils sont centralisés par CACEIS Bank chaque jour de valorisation au plus tard à 18h00 et sont exécutés, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, sur la base de la valeur liquidative du 1er jour ouvré suivant.
- Tout ordre parvenu après 18h00 sera exécuté sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse de Paris ou le premier jour ouvré suivant en cas de fermeture de la Bourse de Paris aux dates de référence et de jours fériés légaux en France.

### Investisseurs de détail visés

Cette catégorie de parts est réservée aux organismes d'assurance.

Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement de 1 jour minimum. Cette période de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.

Le FCPE ne présente aucune garantie ni protection de capital ; les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCPE.

### Durée :

Le FCPE est créé pour 99 ans à compter de son agrément.

### Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.

Gestionnaire du Plan d'Épargne Retraite sous la forme d'un contrat d'assurance : organismes d'assurance partenaires du Groupe HSBC ou tout autre assureur choisi par votre entreprise. Le FCPE détient plusieurs catégories de parts.

Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre)).

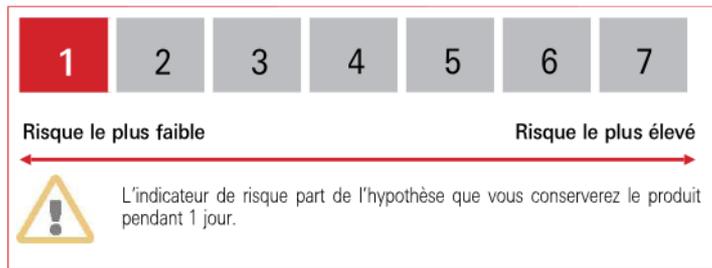
Les documents d'information du FCP maître (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).

Les informations réglementaires et d'ordre commercial du FCP maître sont également disponibles sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

La valeur liquidative du FCPE est disponible sur Internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre)).

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte le risque important suivant : crédit. Se référer au règlement du FCPE pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Supplémentaire).

### Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 1 jour		Si vous sortez après 1 jour
<b>Investissement de 10 000 EUR</b>		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 950
	Pourcentage de rendement	-0,52 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 950
	Pourcentage de rendement	-0,52 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 950
	Pourcentage de rendement	-0,50 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 950
	Pourcentage de rendement	-0,46 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre septembre 2022 et septembre 2022. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre décembre 2016 et décembre 2016. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre avril 2023 et avril 2023. Un indice de référence approprié a été utilisé lorsque le FCPE ne disposait pas d'un historique suffisant.

## Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du FCPE géré par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCPE, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire, conformément au principe de la ségrégation des actifs. Les parts du FCPE constituant votre épargne, sont conservées sur un compte ouvert en votre nom auprès du teneur de compte, sécurisé par le même principe de ségrégation des comptes. Par conséquent, en cas de faillite de l'un de ces acteurs, vos parts de FCPE restent votre propriété et n'entrent donc pas dans le périmètre de la faillite. Toutefois, en cas de défaillance, s'il venait à manquer des parts sur votre compte, un système d'indemnisation plafonnée est prévu via le fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR). Par ailleurs, le transfert des actifs vers un FCPE géré par une autre société de gestion et un autre dépositaire ou le changement de teneur de compte peuvent être décidés à tout moment.

## Que va me coûter cet investissement ?

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et de la période de détention du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement.

Nous avons supposé un investissement de 10 000 EUR sur la période de détention recommandée.

	Si vous sortez après 1 jour
Coûts totaux	50 EUR
Incidence des coûts *	0,5 %

\* Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP.

### Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 jour
Coûts d'entrée	0,50% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être soit prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre Teneur de Compte le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 50 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR

Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,09% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation car la part n'a pas encore été valorisée pour une année complète.	0 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Une commission d'arbitrage peut être prélevée. Se référer à la convention entreprise.

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

### Période minimale de détention recommandée : 1 jour

Un investissement dans ce FCPE doit être considéré comme un investissement à très court terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le FCPE avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues. Votre teneur de compte d'épargne salariale peut éventuellement prélever des frais pour le traitement de ces opérations de rachat.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le FCPE ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations / Epargne Salariale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à [service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr](mailto:service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr). Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur : <http://www.amf-france.org/>. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr)

## Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du FCPE sont disponibles sur Internet [www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre). Il existe trop peu de données pour vous fournir des indications utiles sur les performances passées.

L'indisponibilité de vos parts (retraite, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à l'intérêt des porteurs de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de :

2 représentants des porteurs de parts, élus par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désignés par le Comité Social et Economique ou désignés par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

# Document d'informations clés

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## HSBC EE ISR MONETAIRE

ISIN : FR001400MBI5

Catégorie de parts : PH

Le FCPE est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr)

Appelez le 01 41 02 66 06 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 31 décembre 2023.

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

## En quoi consiste ce produit ?

### Type

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français multientreprises

### Objectifs

- Classification : Fonds monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme.
- Le FCPE HSBC EE ISR MONETAIRE, dit nourricier, est investi à 92,5% maximum en parts du FCP HSBC SRI MONEY – catégorie de parts ZC, dit maître, et en liquidités dans les limites posées par la réglementation.
- La performance du FCPE nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au FCPE nourricier.
- L'objectif de gestion du FCPE nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après : *Chercher à surperformer l'ESTR + 0,08% sur la période de placement recommandée, diminuer des frais courants de la part, en sélectionnant des valeurs émises par les sociétés ou les pays dans un univers d'émissions qui satisfait à des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G.) et de qualité financière.*  
*Cependant, dans certaines circonstances exceptionnelles et conjoncturelles de marché telles que de très faibles (voire négatifs) niveaux de taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative du FCP est susceptible de baisser ponctuellement ou de façon structurelle, le rendement du portefeuille étant négatif ou ne suffisant pas à couvrir les frais de gestion. L'indicateur de référence ESTR est une référence du prix de l'argent au jour le jour dans la zone euro.*  
*La performance du FCP est principalement obtenue au travers d'une sélection active des instruments du marché monétaire et d'une gestion active du risque de taux d'intérêt.*  
*Le FCP est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.*  
*Le FCP promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).*  
*Le FCP ne bénéficie pas du Label ISR. Toutefois, il respecte les exigences réglementaires liées à une gestion ISR.*

*Le portefeuille est déterminé en application d'un processus de sélection des titres reposant sur des critères extra-financiers et financiers.*

*- critères extra-financiers : la première étape du processus est la détermination de l'univers ISR et consiste, en suivant des critères E.S.G., à sélectionner selon une approche de type Best in universe les émetteurs ayant les meilleures pratiques E.S.G. par rapport à celles des autres émetteurs au sein de l'univers d'investissement,*

*Les critères E.S.G. pris en compte dans les décisions d'investissement sont à titre d'exemple : émissions de carbone – émissions toxiques et déchets (E) / dialogue social – santé et sécurité (S) / gouvernance d'entreprise – déontologie et fraude (G).*

*La liste exhaustive des fournisseurs externes de données ESG est disponible dans la rubrique Informations ESG du FCP sur notre site internet [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).*

*- critères financiers : la seconde étape du processus consiste à sélectionner des titres au sein de l'univers d'investissement ISR sur des critères purement financiers.*

*Le taux d'analyse extra-financière s'élève à 90 % minimum de l'actif éligible du FCP.*  
*Le FCP a adhéré au Code de Transparence AFG/FIR/Eurosis pour les OPC ISR ouverts au public. Ce Code de Transparence est accessible sur le site internet de la Société de Gestion. Afin de minimiser son exposition au risque crédit, au sein d'un univers ISR (Investissement Socialement Responsable), le FCP investit dans des titres offrant une grande qualité : obligations, instruments du marché monétaire et titres négociables à court / moyen terme, de notation minimum A-1 à court terme (Standard & Poor's ou équivalent ou jugés équivalents par la Société de Gestion dans le cadre de son processus interne).*

*Le gérant s'assure que les instruments qui composent le portefeuille du FCP sont de bonne qualité de crédit selon un processus interne d'appréciation de la qualité dans le cadre duquel la Société de Gestion doit notamment prendre en compte la qualité de crédit et la nature de la classe d'actif de l'instrument et le profil de liquidité. Le gérant peut également se référer de manière non exclusive aux notations court terme des agences de notation reconnues qui ont*

*noté l'instrument et qu'il jugera les plus pertinentes en veillant à éviter toute dépendance mécanique vis-à-vis de ces notations.*

*En tout état de cause, la Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.*

*Par dérogation, le FCP peut investir plus de 5% et jusqu'à 70% de son actif net dans des titres émis ou garantis par un même émetteur de dette publique tel que les Etats membres, administrations, institutions et/ou organisations de la zone euro, dont la liste complète figure dans le prospectus du FCP.*

*Le portefeuille privilégie des titres offrant une grande liquidité :*

*la maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance est inférieure ou égale à 60 jours.*

*la durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction des titres est inférieure ou égale à 120 jours.*

*la maturité résiduelle jusqu'à l'échéance des titres en portefeuille est inférieure ou égale à 397 jours.*

- Le FCPE nourricier n'intervient pas directement sur les marchés dérivés. Cependant, le FCP maître peut intervenir sur ces marchés dans un but de couverture du risque de taux ou de change.
- Les revenus sont réinvestis dans le FCPE.
- Les ordres de souscription et de rachat doivent être adressés au gestionnaire du Plan d'Épargne Retraite sous la forme d'un contrat d'assurance dans les conditions prévues par le Plan.  
Ils sont centralisés par CACEIS Bank chaque jour de valorisation au plus tard à 18h00 et sont exécutés, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, sur la base de la valeur liquidative du 1er jour ouvré suivant.
- Tout ordre parvenu après 18h00 sera exécuté sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse de Paris ou le premier jour ouvré suivant en cas de fermeture de la Bourse de Paris aux dates de référence et de jours fériés légaux en France.

### Investisseurs de détail visés

Cette catégorie de parts est réservée aux organismes d'assurance.

Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement de 1 jour minimum. Cette période de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.

Le FCPE ne présente aucune garantie ni protection de capital ; les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCPE.

### Durée :

Le FCPE est créé pour 99 ans à compter de son agrément.

### Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.

Gestionnaire du Plan d'Épargne Retraite sous la forme d'un contrat d'assurance : organismes d'assurance partenaires du Groupe HSBC ou tout autre assureur choisi par votre entreprise. Le FCPE détient plusieurs catégories de parts.

Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre)).

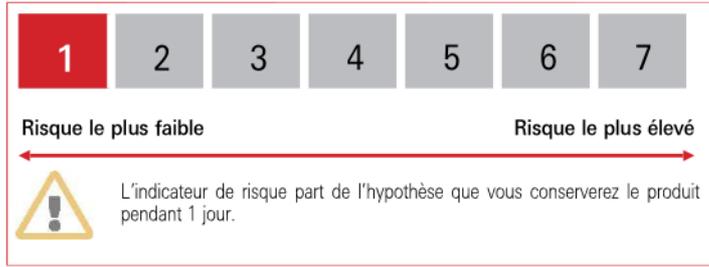
Les documents d'information du FCP maître (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).

Les informations réglementaires et d'ordre commercial du FCP maître sont également disponibles sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

La valeur liquidative du FCPE est disponible sur Internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre)).

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte le risque important suivant : crédit. Se référer au règlement du FCPE pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Supplémentaire).

### Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 1 jour		Si vous sortez après 1 jour
<b>Investissement de 10 000 EUR</b>		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 950
	Pourcentage de rendement	-0,52 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 950
	Pourcentage de rendement	-0,52 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 950
	Pourcentage de rendement	-0,50 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 950
	Pourcentage de rendement	-0,46 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre juillet 2022 et juillet 2022. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre mars 2017 et mars 2017. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre avril 2023 et avril 2023. Un indice de référence approprié a été utilisé lorsque le FCPE ne disposait pas d'un historique suffisant.

## Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du FCPE géré par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCPE, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire, conformément au principe de la ségrégation des actifs. Les parts du FCPE constituant votre épargne, sont conservées sur un compte ouvert en votre nom auprès du teneur de compte, sécurisé par le même principe de ségrégation des comptes. Par conséquent, en cas de faillite de l'un de ces acteurs, vos parts de FCPE restent votre propriété et n'entrent donc pas dans le périmètre de la faillite. Toutefois, en cas de défaillance, s'il venait à manquer des parts sur votre compte, un système d'indemnisation plafonnée est prévu via le fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR). Par ailleurs, le transfert des actifs vers un FCPE géré par une autre société de gestion et un autre dépositaire ou le changement de teneur de compte peuvent être décidés à tout moment.

## Que va me coûter cet investissement ?

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et de la période de détention du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement.

Nous avons supposé un investissement de 10 000 EUR sur la période de détention recommandée.

	Si vous sortez après 1 jour
Coûts totaux	50 EUR
Incidence des coûts *	0,5 %

\* Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP.

### Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 jour
Coûts d'entrée	0,50% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être soit prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre Teneur de Compte le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 50 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR

Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,03% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation car la part n'a pas encore été valorisée pour une année complète.	0 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Les frais de gestion pris en charge par l'Entreprise représentent 0,30% l'an maximum de l'actif net du FCPE.  
Une commission d'arbitrage peut être prélevée. Se référer à la convention entreprise.

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

### Période minimale de détention recommandée : 1 jour

Un investissement dans ce FCPE doit être considéré comme un investissement à très court terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le FCPE avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues. Votre teneur de compte d'épargne salariale peut éventuellement prélever des frais pour le traitement de ces opérations de rachat.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le FCPE ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations / Epargne Salariale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à [service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr](mailto:service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr). Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur : <http://www.amf-france.org/>. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr)

## Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du FCPE sont disponibles sur Internet [www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/tr/epargnants/fund-centre](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/tr/epargnants/fund-centre). Il existe trop peu de données pour vous fournir des indications utiles sur les performances passées.

L'indisponibilité de vos parts (retraite, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de :

2 représentants des porteurs de parts, élus par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désignés par le Comité Social et Economique ou désignés par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

## Rapport d'activité

### Panorama macroéconomique

Durant le premier trimestre 2023 (T1), les indicateurs économiques ont donné des signaux conflictuels, entre détérioration des conditions financières ou résilience de l'activité avec persistance des pressions inflationnistes. Face aux resserrements monétaires des banques centrales, le secteur financier a trouvé un point de rupture début mars, avec la défaillance d'une banque régionale américaine (Silicon Valley Bank), et la résolution précipitée de Crédit Suisse. Les interventions de la Réserve fédérale américaine (Fed) et des autorités suisses, ainsi que les communiqués des institutions de surveillance bancaire et d'assurance des dépôts en Europe, aux Etats-Unis, mais aussi en Asie ont permis d'endiguer en partie la perte de confiance, et de stabiliser les indicateurs de risque. Néanmoins, l'impact des resserrements monétaires passés va continuer de se diffuser via le canal du crédit, puis sur l'activité et l'emploi avec un retard de plusieurs mois, difficile à estimer avec précision. D'un côté, le marché immobilier et le secteur manufacturier sont en phase de récession. A l'inverse, le secteur des services reste dynamique, toujours soutenu par la rotation de la consommation post-pandémie au détriment des biens, ce qui a contribué à la résilience du marché du travail, et à la progression des salaires. L'inflation a aussi offert deux visages : avec la chute des prix de l'énergie et les effets de base négatifs, l'inflation totale a baissé, notamment aux Etats-Unis (de 7.1% en novembre à 6.0% en février), comme en zone euro (de 9.2% en décembre et 6.9% en mars). En revanche, l'inflation « cœur » (hors énergie et alimentaire), tirée par les hausses persistantes des prix des services, n'a diminué que très lentement aux Etats-Unis (de 6.0% en novembre à 5.5% en février), voire a continué de monter en zone euro (de 5.2% en décembre à 5.7% en mars). Au final, l'évolution de l'économie et de l'inflation est restée difficile à prévoir. Le consensus des économistes<sup>1</sup> envisage un atterrissage en douceur aux Etats-Unis (PIB +1.0% en moyenne en 2023 et 2024), et en zone euro (PIB +0.5% en 2023 et +1.2% en 2024), avec une modération de l'inflation (environ 2.5% à horizon du T3 2024). Mais cette moyenne dissimule d'importantes disparités de prévisions avec des risques haussiers sur l'inflation. Les turbulences financières ont compliqué le guidage des politiques monétaires, toujours orientées à combattre une inflation trop élevée, et des anticipations d'inflation qui pourraient entraîner une spirale prix-salaire. Enfin, les économies émergentes se voient pénalisées par une inflation élevée, et la dégradation de la demande extérieure et de leurs exportations en raison de la contraction de la consommation de biens et la récession industrielle des pays développés. Cependant, ces impacts défavorables devraient être en partie compensés par le redémarrage de l'économie chinoise ce trimestre, après trois années de restriction sanitaire.

Au second trimestre 2023 (T2), l'inflation a généralement baissé entre mars et juin grâce aux effets de base négatifs sur les prix de l'énergie (comparés à 2022), et une décélération de certains (prix alimentaires et biens industriels hors énergie). Cela reflète le ralentissement des prix à la production, et les moindres difficultés d'approvisionnement. Reste cependant la persistance de l'inflation des services, portée par le rattrapage lié à la réouverture post-pandémie, notamment du tourisme. De plus l'emploi a bien résisté ce trimestre. D'une part, le resserrement monétaire des banquiers centraux depuis un an produit ses effets avec un décalage estimé entre 12 et 18 mois. D'autre part, cette situation a reflété la rétention de main d'œuvre par les entreprises qui font toujours face à des difficultés de recrutement. Dans cette phase de transition, celles-ci ont généralement préservé leurs marges d'exploitation en montant leurs prix de vente. Malgré une certaine résistance au T1 - la croissance aux Etats-Unis (PIB +2.0% en variation trimestrielle annualisée) a surpris à la hausse, ailleurs dans les économies développées, le constat est médiocre : quasi- stagnation au Royaume-Uni (+0.1% qoq, variation trimestrielle), France (+0.2% qoq), et surtout une contraction en Allemagne

<sup>1</sup> Consensus Bloomberg au 31/03/2023.

# FCPE HSBC EE ISR MONÉTAIRE

(-0.3% qoq) et en Irlande (-4.6%), ce qui a tiré la zone euro à la baisse (-0.1% qoq). Les projections des économistes à horizon de 2024 continuent d'afficher d'importantes divergences, entre stagnation, récession ou atterrissage en douceur, selon les anticipations de politiques monétaire et fiscale, et les évolutions des prix des matières premières. Ainsi, l'OCDE, le FMI, ou la Banque centrale européenne (BCE) tablent sur une croissance du PIB en 2024 d'environ 1.5% en zone euro (1.1% aux Etats-Unis), mais le consensus des économistes<sup>2</sup> envisage seulement 0.9% en zone euro (0.5% aux Etats-Unis). En Asie, l'ouverture post-pandémie de l'économie chinoise a permis un rebond de l'activité des services. Mais les tensions géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis entraîne le redéploiement et la diversification des chaînes de production, ce qui a contribué à limiter la croissance de l'industrie manufacturière et les exportations. A l'opposé, l'Inde a continué de bénéficier d'une économie portée par les exportations de services, le développement des secteurs liés à la high-tech et par l'investissement public d'infrastructure. De même en Amérique Latine, la croissance économique est restée soutenue par la vigueur de l'activité agricole, la hausse des investissements étrangers, notamment au Mexique. Enfin, la désinflation plus rapide que celle des économies développées devrait permettre aux banques centrales de baisser les taux d'intérêts d'ici la fin de l'année.

Le troisième trimestre (T3) 2023 a vu se développer un découplage, avec la résilience de l'économie américaine face au ralentissement de la Chine et de l'Europe. Le PIB américain au T2 est ainsi ressorti supérieur aux attentes, tiré par la consommation des ménages et les investissements d'infrastructure qui ont plus compensé le ralentissement du marché immobilier. En zone euro, la quasi-stagnation du PIB au T2 (0.1% t/t), avec une demande intérieure atone, sous-tend des divergences dans la région, avec une contraction du PIB en Italie (-0.4% t/t) et aux Pays Bas (-0.2% t/t) et une stagnation en Allemagne, face à une expansion en France (+0.5% t/t) et en Espagne (+0.5% t/t). Les politiques fiscales visant à soutenir la transition énergétique et le développement des industries de pointe ont en partie contribué à ces divergences. Aux Etats-Unis, les programmes « Inflation Reduction Act », et « Chips Act » ont entraîné 240 milliards USD de projets d'investissements dans le secteur manufacturier, soit environ la moitié de l'objectif. L'Espagne continue de bénéficier des subventions du programme de l'Union européenne (Next Generation EU). En Italie, la réduction graduelle des aides à la rénovation énergétique résidentielle a entraîné une baisse des investissements dans la construction. Dans les pays émergents, les publications économiques en Chine ont continué de décevoir malgré les nouvelles mesures de soutien au crédit, et l'assouplissement des contraintes réglementaires sur le marché immobilier. Au T3, les prévisions de croissance<sup>3</sup> ont donc été révisées à la baisse, en Chine 5.0% en 2023 et 4.5% en 2024 (contre respectivement 5.5% et 4.9% fin juin), mais aussi en zone euro (0.5% en 2023 et 0.8% en 2024, contre respectivement 0.6% et 1.0% fin juin). A l'inverse, les Etats-Unis ont vu leur prévision de croissance relever, à 2.1% en 2023 et 0.9% en 2024 (contre respectivement 1.3% et 0.8% fin juin). La persistance d'une inflation élevée aux Etats-Unis (3.7% en août contre 4.0% en juin), et en zone euro (5.2% en août contre 5.5% en juin) n'a pas permis de rassurer les banquiers centraux dans un contexte de remontée du prix du baril, et de progression salariale soutenue (+4.3% a/a aux Etats-Unis, et +5.5% a/a en zone euro). Malgré des conditions monétaires restrictives, les revenus réels ont en effet tendance à s'améliorer, ce qui contribue à soutenir la consommation, ce qui augmente les risques d'effets de second tour. Ainsi les prévisions médianes des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine signalent plutôt un atterrissage en douceur de l'économie américaine (avec une croissance du PIB de 2.1% en 2023 et 1.5% en 2024, donc une prévision supérieure au consensus des économistes), ce qui implique de repousser le cycle de baisses de taux au second semestre 2024.

Au quatrième trimestre 2023 (T4), le scénario d'atterrissage économique en douceur ou « soft landing » a dominé sur celui de récession. Le combat des banques centrales contre l'inflation semble donc avoir été gagné sans entraîner de poursuite du resserrement monétaire et de risque de récession forte. La croissance chinoise a surpris à la hausse au T3 (4.9% en variation annuelle)

<sup>2</sup> Consensus Bloomberg au 30/06/2023.

<sup>3</sup> Consensus Bloomberg au 30/09/2023.

# FCPE HSBC EE ISR MONÉTAIRE

contre 4.5% attendu. Le PIB américain a une nouvelle fois surpassé les attentes au T3 (+4.9% en variation trimestrielle annualisée contre 4.5% attendu). Aux Etats-Unis, la consommation des ménages et les investissements des entreprises ont en effet accéléré au T3 par rapport au T2, avec une relative résilience du marché du travail (taux de chômage à 3.7% en novembre après un plus bas historique à 3.4% en avril), et des salaires (+4% en variation annuelle en novembre), ainsi qu'une amélioration de la productivité. En Europe, les enquêtes des directeurs d'achat continuent d'annoncer une contraction de l'activité depuis l'été. En effet, l'économie a continué de se dégrader au T3 : PIB du Royaume Uni -0.1% en variation trimestrielle (t/t) au T3 (contre +0.1% t/t au T2) ; PIB de la zone euro -0.1% t/t (contre +0.1% t/t au T2) tiré à la baisse par une décélération des stocks, et les contractions en Allemagne, France, Pays Bas et Irlande. Dans ce contexte, la forte décélération de l'inflation a surpris au cours du trimestre (variation annuelle en novembre), à 3.1% aux Etats-Unis, 2.4% en zone euro, et 3.9% au Royaume-Uni. Les prévisions de croissance du PIB<sup>4</sup> ont donc été révisées à la hausse aux Etats-Unis (2.4% en 2023 ; 1.3% en 2024). En revanche, la zone euro a vu ses perspectives de croissance du PIB s'éroder en 2024 (PIB +0.7%), ainsi qu'au Royaume Uni (PIB +0.3%). Cependant, ces prévisions ne montrent pas le clivage des économistes. D'un côté, certains anticipent une reprise relativement rapide, portée par la consommation privée, l'amélioration des revenus réels des ménages, un retour de l'assouplissement des banques centrales, avec une inflation aux alentours de 2.5%-3% en moyenne en 2024. D'un autre côté, certains économistes envisagent la poursuite du ralentissement économique, en raison du décalage de l'effet des resserrements monétaires, de la hausse des faillites d'entreprise, d'une montée du chômage, avec pour conséquence un recul de la consommation. Ce scénario intègre donc une phase de récession avec une reprise lente qui devraient comprimer l'inflation en-dessous de 2% fin 2024.

## Panorama financier

Au premier trimestre 2023 (T1), les marchés ont subi une forte volatilité en raison des incertitudes sur le secteur bancaire américain, ce qui a entraîné une chute de -12.6% (en variation trimestrielle t/t) de l'indice boursier de référence (MSCI US Banking), une remontée de l'or (+8.0% t/t à USD1969 l'once) et un affaiblissement du dollar US (indice DXY<sup>6</sup> -1.0% t/t). Les banquiers centraux ont poursuivi les relèvements de leurs taux directeurs (+50 pdb aux Etats-Unis, +75 pdb au Royaume-Uni, et +100pdb en zone euro), mais ont tenu des communiqués prudents quant aux perspectives. Au total, les marchés ont rapidement anticipé un retournement des politiques monétaires, en intégrant un assouplissement important aux Etats-Unis (jusque -75 pdb cette année), et en modérant le resserrement attendu en zone euro (+50 pdb contre +100 pdb auparavant). Du côté des obligations souveraines, les rendements 10 ans ont donc fortement reculé au T1 : -41pdb à 3.47% aux Etats-Unis, -28pdb à 2.29% en Allemagne, -33pdb à 2.79% et -61pdb à 4.10% en Italie, avec la poursuite d'une inversion des courbes de taux 2-10 ans. Les marchés de crédit global ont enregistré des performances disparates : les « spreads » de crédit (écarts de taux) se sont resserrés sur le segment risqué (High Yield) en raison d'une réduction des émissions de titres et des attentes de retournement des banques centrales. A l'inverse, les « spreads » se sont écartés dans le secteur bancaire américain, et dans une moindre ampleur sur les segments les moins risqués des obligations d'entreprises (Investment Grade). Malgré ce contexte d'incertitudes, les places boursières (MSCI world) ont terminé le trimestre en hausse : +7.2% en variation trimestrielle (t/t), avec une progression de +15% depuis les plus bas enregistrés en octobre 2022. Les actions de la zone euro (MSCI Eurozone +12.3% t/t) ont surperformé l'indice boursier global, bénéficiant d'une économie plus résiliente que prévu grâce à la chute des prix de l'énergie (gaz naturel -36% t/t ; pétrole Brent -7.1% t/t). Les places des pays émergents (MSCI EM +3.8% t/t) ont sous-performé les marchés développés (+7.6% t/t), notamment en raison des reculs en Inde, Brésil, et Turquie (liés à des facteurs idiosyncratiques), et malgré une reprise en Chine (+5.1% t/t) suite à la fin des restrictions sanitaires.

<sup>4</sup> Consensus Bloomberg au 31/12/2023.

# FCPE HSBC EE ISR MONÉTAIRE

Au second trimestre 2023 (T2), les marchés obligataires des pays développés ont été pénalisés par le revirement des banquiers centraux, en faveur d'une prolongation de politiques monétaires restrictives du fait d'une désinflation estimée trop lente, voire de l'entrée dans un régime d'inflation structurellement plus élevée que lors de période 2008-2019. Aux Etats-Unis, les difficultés du secteur bancaire ont été rapidement résolues. Puis les négociations autour du relèvement du plafond de la dette américaine ont nécessité plusieurs semaines, ce qui a contribué à une certaine prudence de la part de la Réserve Fédérale américaine (Fed) qui n'a relevé ses taux que de 25pdb au T2. En Europe, les banques centrales se sont montrées généralement plus offensives avec des hausses de taux entre 50pdb (zone euro) et 75pdb (Royaume-Uni, Suède et Norvège). Les propos des banquiers centraux lors du Forum de Sintra fin juin ont définitivement marqué un changement des anticipations de marché qui tablaient encore courant mai sur la fin du resserrement monétaire, voire des baisses de taux en fin d'année. Dans ce contexte, les rendements des obligations souveraines se sont redressés sans pour autant atteindre les plus hauts observés au cours du T1, avec un renforcement de l'inversion de la courbe des taux. Dans cette phase de transition et en dépit de la remontée des rendements souverains, les marchés risqués ont malgré tout bien performé. Du côté des obligations d'entreprises, les « spreads » de crédit (écarts de taux) se sont davantage resserrés sur le segment le plus risqué (High Yield). Sur les marchés boursiers, le T2 a délivré un gain de l'indice mondial (MSCI\* World +7%, en variation trimestrielle t/t), avec une surperformance des marchés des pays développés (MSCI\* DM +7.3% t/t) relative aux places émergentes (MSCI\* EM +1.8% t/t), essentiellement tirées à la baisse par les actions chinoises (MSCI -8.9% t/t). L'engouement pour les valeurs technologiques, notamment autour de l'intelligence artificielle, et la résilience de la demande domestique aux Etats-Unis ont porté la bourse américaine (MSCI\* US +8.7% t/t). La réouverture de l'économie japonaise, et le redéploiement des investissements hors Chine ont généralement favorisé certaines places boursières en Inde (+12.2% t/t), au Japon (+15.6% t/t), ou au Brésil (+14.9% t/t). Sur les marchés des devises contre dollar US, le yen japonais s'est déprécié de 8% t/t, suivi par le renminbi chinois (-5% t/t), le rand sud-africain (-5.6% t/t) et la livre turque (-26.3% t/t), tandis que le réal brésilien et le peso mexicain ont gagné respectivement 6.5% t/t et 5.4% t/t. Enfin sur les marchés des matières premières, les prix ont généralement reculé, notamment le gaz naturel (-21% t/t), le blé (-9.2% t/t), le cuivre (-7.5% t/t) et le pétrole (WTI -6.6%) en raison des incertitudes sur l'évolution de la demande mondiale, et notamment des déceptions sur la vigueur de la reprise en Chine.

Au troisième trimestre (T3) 2023, les investisseurs ont continué de repousser leurs attentes quant à l'échéance et l'ampleur des baisses de taux directeurs, ce qui a pesé sur les marchés obligataires des pays développés et émergents. Dans le même temps, les inquiétudes sur la soutenabilité de la dette américaine, mais aussi en Europe, ont contribué à la remontée des taux longs, et une moindre inversion des courbes de taux 2-10 ans. Ainsi la hausse des primes de terme a reflété l'augmentation de la rémunération demandée par les investisseurs pour la détention de titres à longues maturités dans un contexte où l'inflation risque d'être plus persistante. Elle répond aussi à la poursuite de la normalisation des bilans des banques centrales. La Réserve fédérale américaine (Fed) poursuit en effet la vente active des obligations souveraines détenues dans son bilan, et la Banque centrale européenne a arrêté de réinvestir la totalité de ses titres arrivant à maturité dans le cadre de son programme régulier. Dans ce contexte, les rendements souverains 10 ans ont bondi au T3, proches des niveaux de 2007 aux Etats-Unis (+73pdb au T3 à 4.57% à fin septembre). En zone euro, les rendements souverains ont rejoint leurs niveaux de 2011, en Allemagne (2.84% à fin septembre, soit +45pdb au T3) et en France (+47pdb à 3.40%). Les annonces budgétaires en zone euro, avec des prévisions économiques optimistes et des efforts jugés insuffisants sur la trajectoire de la dette ont entraîné une hausse des rendements plus rapides sur les obligations de la périphérie de la zone euro comparée à l'Allemagne, notamment en Italie (+71pdb 4.78%), en Grèce (+69pdb 4.34%) et en Espagne (+55pdb 3.93%). Sur les marchés de crédit, les « spreads » de crédit (ou écarts de taux) se sont resserrés dans l'ensemble, à l'exception du segment High Yield américain fragilisé par la perspective de politiques monétaires plus durablement restrictives. Les difficultés du secteur immobilier chinois et le durcissement des conditions financières ont contribué au recul des marchés boursiers (indice MSCI World\*), de -2.4% en variation trimestrielle (t/t), avec les sous-performances

# FCPE HSBC EE ISR MONÉTAIRE

de la Chine (MSCI -4.5% t/t), Taiwan (-7.1% t/t) et la Corée du sud (-6.6% t/t). Les prix du pétrole (WTI) ont bondi de +29% t/t à USD 90.8 USD le baril suite à la baisse des stocks de brut aux Etats-Unis, et aux annonces de l'Arabie Saoudite et de la Russie qui prolongeront les réductions de leurs productions jusqu'à la fin d'année. Enfin sur les marchés des changes, la résilience de l'économie américaine, en découplage face au ralentissement plus prononcé en Chine et en Europe a favorisé la remontée du dollar américain contre les devises de ses partenaires (indice DXY<sup>6</sup> +3.2% t/t).

Au quatrième trimestre (T4) 2023, les marchés sont brusquement repartis à la hausse (indice MSCI\* World +9.5% en variation trimestrielle t/t ; +22.2% en variation annuelle a/a) à la suite des publications d'inflation inférieures aux attentes, et cela malgré la montée des risques géopolitiques au Proche-Orient. Ces derniers ont fait bondir les prix de l'or (+11.6% t/t) et du blé (9.5% t/t), sans pour autant malgré tout déclencher un emballement des prix de l'énergie, bien au contraire : pétrole WTI -21.7% t/t à 71.7 USD/ baril ; prix du gaz -7% t/t. Les bonnes surprises sur le front de l'inflation aux Etats-Unis et en Europe ont dominé malgré le ralentissement économique, ce qui permet d'envisager un scénario de « soft landing » ou ralentissement en douceur, plutôt que de forte récession. Ce scénario « soft landing » dominant a donc entraîné une surperformance des marchés boursiers des pays développés (indice MSCI DM +10% t/t ; +23.7% a/a) contre ceux des pays émergents (indice MSCI EM +5.6% t/t ; +10.3% a/a). Le recul de la bourse chinoise (indice MSCI -4.8% t/t ; -10.3% a/a) a en effet plombé l'indice régional, malgré les forts rebonds observés au Mexique (indice MSCI +15.8% t/t ; +23% a/a), au Brésil (indice MSCI +14.6% t/t ; +22.7% a/a) ou en Inde ((indice MSCI +22% t/t ; +12% a/a). Dans le contexte d'une désinflation plus rapide que prévu, les marchés ont perçu un revirement baissier des anticipations de taux des banques centrales. La Réserve Fédérale américaine (Fed) a d'ailleurs confirmé ce biais plus accommodant en décembre avec de nouvelles prévisions médianes sur les taux officiels qui intègrent 75pdb de baisses pour 2024. Ce virage plus accommodant est cependant moins net en Europe. La Banque Centrale européenne (BCE) est restée plutôt vigilante sur les perspectives d'inflation en raison des hausses salariales et des risques de perte de productivité. Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre a conservé un biais de politique monétaire restrictive. Au final, les marchés ont intégré des attentes d'assouplissement monétaire d'environ -150pdb en 2024, bien plus élevées que celles suggérées par les communications des banques centrales. Dans ce contexte, les marchés obligataires ont enregistré de belles performances au T4. Sur les marchés de crédit, les segments des obligations les plus risquées (High Yield HY) aux Etats-Unis et en Europe ont surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG). Les rendements 10 ans des obligations souveraines ont globalement baissé, et surtout sur les marchés des pays développés : -69pdb aux Etats-Unis, à 3.88% ; -81pdb en Allemagne, à 2.02% ; -84pdb en France à 2.56% -90pdb au Royaume-Uni à 3.54%, et -108.2pdb en Italie à 3.70%. Le virage plus accommodant de la Fed a entraîné une baisse du dollar US face aux devises de ses partenaires (indice DXY -4.6% t/t) avec, dans un contexte de tensions géopolitiques, une surperformance du franc suisse (+8.8% t/t) et du yen (+5.9%).

\*Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales.

<sup>6</sup> Indice DXY : indice du dollar américain par rapport à six autres devises : l'euro, le yen japonais, la livre sterling, le dollar canadien, le franc suisse et la couronne suédoise.

Source : données Bloomberg au 31/12/2023.

# FCPE HSBC EE ISR MONÉTAIRE

## Politique de gestion

Le FCPE HSBC EE ISR MONETAIRE est nourricier de l'OPC maître HSBC SRI MONEY.

La politique de gestion présentée ci-après concerne les actes de gestion réalisés au titre de l'OPC maître.

L'année 2023 a été une continuation de la politique monétaire de la zone euro entamée à l'été 2022. Une inflation toujours forte a entraîné une série de 6 hausses de taux directeurs de la Banque Centrale Européenne (BCE).

A fin décembre 2023 les taux directeurs étaient les suivants : taux de dépôt à +4%, un taux de refinancement à +4.5% et un taux de prêt marginal à +4.75%

L'OPC est resté parfaitement configuré pour profiter au mieux de ces augmentations de taux via l'achat de titres à taux variables et d'instruments de couvertures.

Notre stratégie reste toujours axée sur les émetteurs ayant les meilleures qualités de crédit et de maintenir une très bonne liquidité du portefeuille.

La durée de vie moyenne de l'OPC à fin décembre est de 66 jours (WAL), et la maturité moyenne de l'OPC est de 17 jours (WAM).

## Performances

A la clôture de l'exercice, le FCPE affiche une performance de 3,3% pour la part E et de 3,1% pour la part F.

Les performances présentées ont trait aux années passées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

## Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

## Informations complémentaires relatives à la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement sur l'exercice.

Le FCPE, au travers de son OPC maître, prend simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans le cadre de sa gestion.

Le FCPE a adhéré au code de transparence de l'AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public. Ce code de transparence décrit de façon complète la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement du FCPE. Ce code est accessible sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

# FCPE HSBC EE ISR MONÉTAIRE

## **Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 et ses normes techniques d'application**

Le FCPE promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport annuel du FCPE.

## **Événements intervenus sur l'exercice 2023**

### **Mise en conformité avec la réglementation européenne en matière de finance durable**

→ date de prise d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2023

Conformément au règlement européen 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ou « Règlement SFDR »), a été introduite dans le règlement du FCPE une annexe détaillant, suivant un format imposé, la manière dont les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues sont mises en œuvre.

Cette annexe est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Dans la poursuite de la prise en compte dans le règlement du FCPE des critères européens en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental prévus par le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (dit « Règlement Taxonomie »), le texte explicatif introduit le 1<sup>er</sup> janvier 2022 a été complété le 1<sup>er</sup> janvier 2023 des 4 autres objectifs environnementaux définis par le Règlement Taxonomie, à savoir l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, et la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

### **Mise en place du DIC en remplacement du DICl**

→ date de prise d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2023

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le DICl (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) des fonds d'épargne salariale a été remplacé par le DIC (Document d'Informations Clés) en application du règlement européen 1286/2014 du 26 novembre 2014 (« ou Règlement PRIIPS »).

### **Mandat du Commissaire aux comptes**

→ date de prise d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2023

Le mandat du Commissaire aux Comptes du FCPE est arrivé à son terme le 31 décembre 2022.

Sur décision de la Société de Gestion, le mandat du Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS Audit a été renouvelé pour une durée de 6 exercices, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

# FCPE HSBC EE ISR MONÉTAIRE

## **Adoption par l'OPC maître du nouveau format de présentation des frais proposé par l'AMF**

→ date de prise d'effet : 1<sup>er</sup> juillet 2023

Le règlement du FCPE a été actualisé le 1<sup>er</sup> juillet 2023 afin de tenir compte du nouveau format de présentation des *frais administratifs externes à la société de gestion* de l'OPC maître (dans ce cadre, renommés *frais de fonctionnement et autres services*, d'une part et listés exhaustivement dans le tableau des frais, d'autre part).

Cette actualisation est sans incidence sur le niveau maximum des frais indirects du FCPE.

## **Information sur la possible rétrocession d'une part des frais de gestion financière à des tiers distributeurs**

→ date de prise d'effet : 1<sup>er</sup> juillet 2023

Le 1<sup>er</sup> juillet 2023, pour la bonne information des porteurs de parts, une précision a été introduite dans le règlement du FCPE portant sur la possible rétrocession d'un pourcentage des frais de gestion financière du FCPE à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation du FCPE.

## **Mise en conformité du règlement du FCPE avec le nouveau format de présentation des frais proposé par l'AMF : types de frais hors champ du tableau des frais**

→ date de prise d'effet : 31 décembre 2023

Le règlement du FCPE a été modifié le 31 décembre 2023 avec l'ajout, sous le tableau des frais affiché dans le règlement, de la prise en charge par le FCPE des coûts suivants :

- les contributions dues à l'AMF au titre de la gestion du FCPE,
- les frais exceptionnels et non récurrents que sont :
  1. les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCPE) exceptionnels et non récurrents,
  2. les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Cette modification du règlement fait suite au souhait de la Société de Gestion de se conformer au format de présentation de ces types de coût posé par l'AMF, et issu de ses travaux engagés en cette matière depuis 2011.

## **Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FCPE**

### Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FCPE afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FCPE au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des FCPE.

Une analyse du risque de liquidité des FCPE visant à s'assurer que les investissements et les FCPE présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

# FCPE HSBC EE ISR MONÉTAIRE

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FCPE, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des FCPE.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FCPE gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant

## **Information sur le profil de risque actuel du FCPE et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion**

Le profil de risque actuel du FCPE est indiqué dans le DIC qui est rattaché au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentés qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des FCPE et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les FCPE sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

## **Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FCPE**

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 0%.
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 100%.

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

## **Information relative aux éléments de rémunération**

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation OPCVM concernant la gestion de Fonds conformes à ces réglementations respectives.

# FCPE HSBC EE ISR MONÉTAIRE

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France), à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

## Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l'exercice 2023

L'information relative au montant total des rémunérations versées par la société de gestion à son personnel et le montant agrégé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel qui ont une incidence sur le profil de risque figure dans le tableau ci-dessous.

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l'année fiscale 2023 représentent une population de 316 personnes en 2023. En 2023 et tel que défini dans la politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France), 42 personnes ont été identifiées comme « Preneurs de risques » pour l'ensemble des portefeuilles gérés.

Les collaborateurs identifiés comme Preneurs de risques sont :

- Les membres du Conseil d'administration
- Les dirigeants responsables et les membres du comité exécutif,
- Les responsables des pôles de gestion et du trading,
- Les responsables des ventes, produits et du marketing,
- Les responsables des fonctions de contrôle (Risques, Conformité et Contrôle Interne),
- Les responsables Juridique, Finance et des fonctions de support et administratives.

	2023				total €
	Rémunération fixe versée en 2023	Rémunération variable versée en mars 2023 (au titre de la performance 2022) + rémunérations variables différées acquises en 2023	dont rémunération variable non-différée	dont rémunération variable différée (*)	
Ensemble des collaborateurs AMFR y compris détachés in et succursales (hors détachés out) - 316 collaborateurs	28 044 672 €	11 624 581 €	10 338 975 €	1 285 606 €	39 669 253 €
Dont personnel ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (42 collaborateurs)**	7 364 899 €	5 389 839 €	4 158 019 €	1 231 820 €	12 754 738 €
Dont cadres supérieurs (15 collaborateurs)**	2 544 612 €	1 584 813 €	1 230 486 €	354 327 €	4 129 425 €

(\*) Prend en compte les actions différées définitivement acquises en 2023 ainsi que le cash différé indexé payé en 2023.

(\*\*) Prend en compte les personnes mises à disposition ou affectées au prorata du temps de présence dans l'entreprise.

La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement perçus en 2023 par les collaborateurs.

# FCPE HSBC EE ISR MONÉTAIRE

## Frais maximums de l'OPC maître HSBC SRI MONEY – part ZC

	<b>Frais facturés au FCP</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux Barème</b>
1	<i>Frais de gestion financière (*)</i>	<i>Actif net</i>	<i>Néant</i>
2	<i>Frais de fonctionnement et autres services (**)</i>		<i>0.03% TTC maximum</i>
3	<i>Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)</i>		<i>Non significatifs (***)</i>
4	<i>Commissions de mouvement</i>	<i>Prélèvement sur chaque transaction</i>	<i>Néant</i>
5	<i>Commission de sur-performance</i>	<i>Actif net</i>	<i>Néant</i>

(\*) *Un pourcentage des frais de gestion peut être rétrocédé à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation de l'OPCVM.*

(\*\*) *Les frais de fonctionnement et autres services comprennent :*

### *I. Frais d'enregistrement et de référencement de l'OPCVM :*

- les frais liés à l'enregistrement de l'OPCVM dans d'autres Etats membres (y compris les frais facturés par des conseils (avocats, consultants, etc.) au titre de la réalisation des formalités de commercialisation auprès du régulateur local en lieu et place de la SGP) ;*
- les frais de référencement de l'OPCVM et publications des valeurs liquidatives pour l'information des investisseurs ;*
- les frais des plateformes de distribution (hors rétrocessions) ; Agents dans les pays étrangers qui font l'interface avec la distribution.*

### *II. Frais d'information clients et distributeurs :*

- les frais de constitution et de diffusion des DIC/prospectus et reportings réglementaires ;*
- les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ;*
- les frais d'Information aux porteurs par tout moyen ;*
- les informations particulières aux porteurs directs et indirects ;*
- les coûts d'administration des sites internet ;*
- les frais de traduction spécifiques à l'OPCVM.*

### *III. Frais des données :*

- les coûts de licence de l'indice de référence utilisé ;*
- les frais des données utilisées pour rediffusion à des tiers.*

### *IV. Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc :*

- les frais de commissariat aux comptes ;*
- les frais liés au dépositaire ;*
- les frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable ;*
- les frais fiscaux y compris avocat et expert externe (récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local... ) ;*
- les frais juridiques propres à l'OPCVM.*

### *V. Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs :*

- les frais de mise en œuvre des reportings réglementaires au régulateur spécifiques à l'OPCVM ;*
- les cotisations Associations professionnelles obligatoires ;*
- les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales.*

# FCPE HSBC EE ISR MONÉTAIRE

Pourront s'ajouter aux frais facturés à l'OPCVM et listés ci-dessus, les coûts suivants :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L.621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

(\*\*\*) Le FCP investit à moins de 10% en OPC.

Les frais de fonctionnement et commissions maximums du FCPE sont détaillés dans la rubrique Règles et méthodes comptables du présent rapport annuel.

## Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC SRI MONEY ZC	114 637 691,53	55 135 411,04

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

## Informations réglementaires

### Rapport sur le suivi des risques

#### Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion du FCPE n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

	Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) à la clôture du FCPE	Observations
1	Risque de Marché	Néant
2	Risque de Crédit	Néant
3	Risque de Contrepartie	Néant
4	Risque de Liquidité	Néant
5	Risque de Valorisation	Néant

### Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable. Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire du FCPE.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site Internet de la société de gestion : [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

# FCPE HSBC EE ISR MONÉTAIRE

## Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 319-18 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société de gestion : [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

## Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet de la société de gestion : [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

## Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du FCPE.

## Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives ayant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

## FCPE Nourricier

Le rapport annuel de l'OPC maître est annexé au rapport annuel de votre FCPE.

# FCPE HSBC EE ISR MONÉTAIRE

## Tableau récapitulatif des frais facturés au FCPE et/ou à l'entreprise

### Part HSBC EE ISR MONETAIRE F

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>0,22%</b>
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement</b>	<b>0,02%</b>
Ce coût se détermine à partir : <ul style="list-style-type: none"><li>- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement</li><li>- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur</li></ul>	0,02%
<b>Autres frais supportés par le FCPE</b>	
Ces autres frais se décomposent en : <ul style="list-style-type: none"><li>- commission de surperformance</li><li>- commissions de mouvement</li><li>- Acquisitions et cessions temporaires de titres</li></ul>	
<b>Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos</b>	<b>0,24%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	

### Part HSBC EE ISR MONETAIRE E

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement</b>	<b>0,02%</b>
Ce coût se détermine à partir : <ul style="list-style-type: none"><li>- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement</li><li>- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur</li></ul>	0,02%
<b>Autres frais supportés par le FCPE</b>	
Ces autres frais se décomposent en : <ul style="list-style-type: none"><li>- commission de surperformance</li><li>- commissions de mouvement</li><li>- Acquisitions et cessions temporaires de titres</li></ul>	
<b>Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos</b>	<b>0,02%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	<b>0,30%</b>

# FCPE HSBC EE ISR MONÉTAIRE

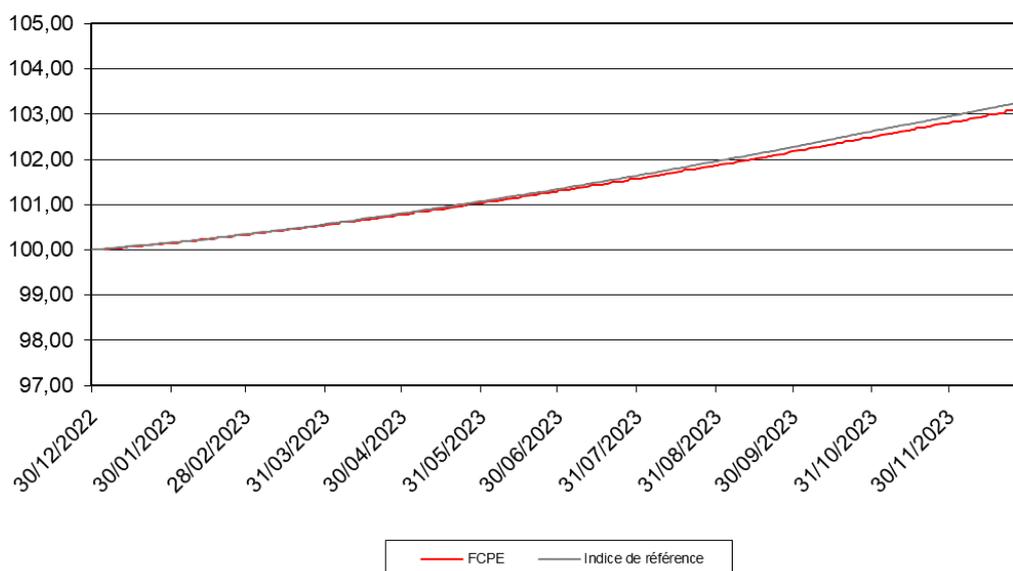
## Performances

HSBC EE ISR MONETAIRE (F) (C) (EUR)

Indice de référence : 100% ESTR

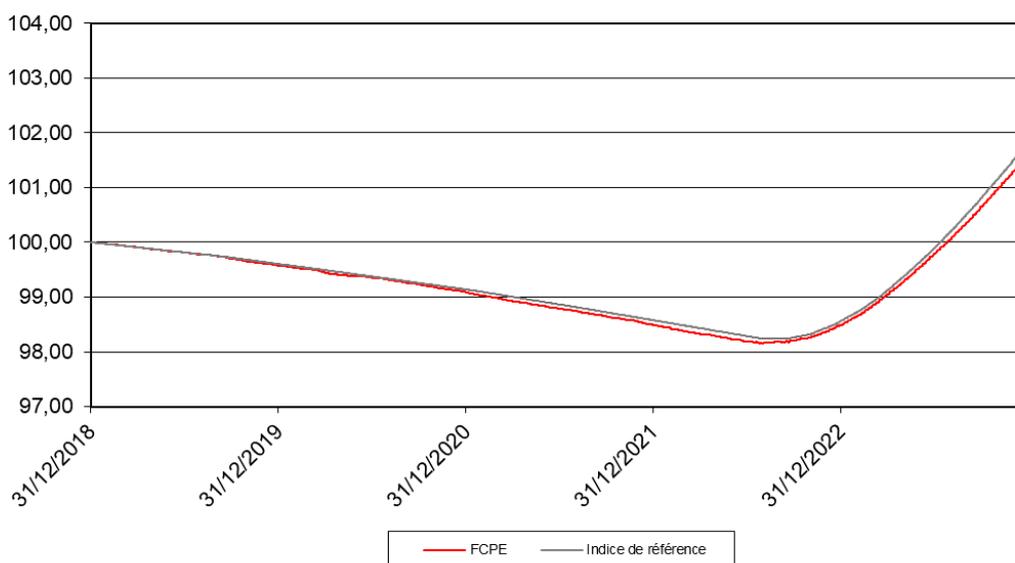
Evolution de la performance sur 1 an glissant

Du 30/12/2022 au 28/12/2023



Evolution de la performance sur 5 ans glissants

Du 31/12/2018 au 28/12/2023



Les chiffres cités ont trait aux années écoulées

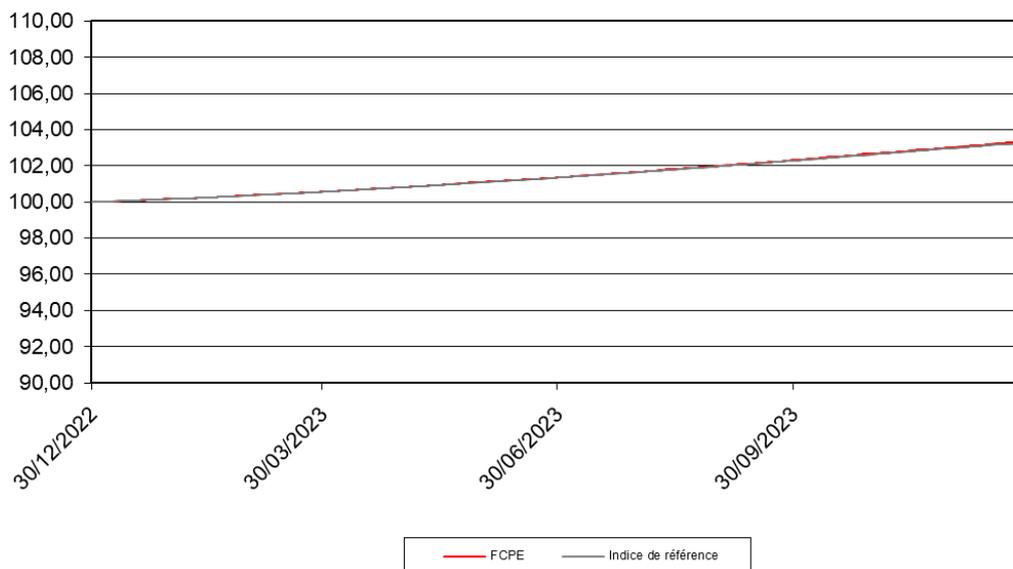
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

# FCPE HSBC EE ISR MONÉTAIRE

HSBC EE ISR MONETAIRE (E) (C) (EUR)  
Indice de référence: 100% ESTR

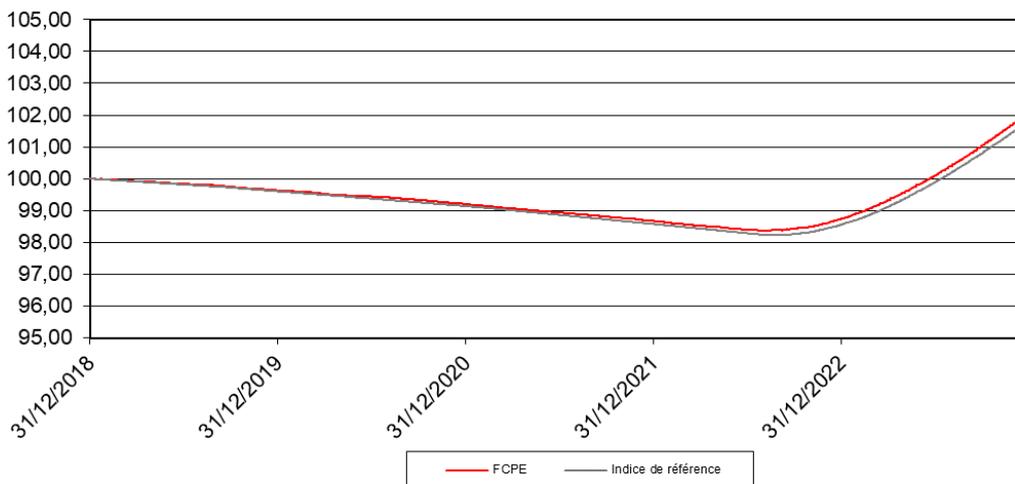
Evolution de la performance sur 1 an glissant

Du 30/12/2022 au 28/12/2023



Evolution de la performance sur 5 ans glissants

Du 31/12/2018 au 28/12/2023



Les chiffres cités ont trait aux années écoulées

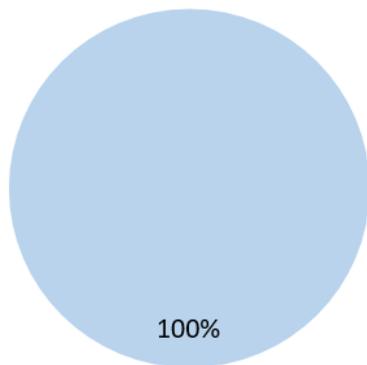
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

# FCPE HSBC EE ISR MONÉTAIRE

Indice de référence: 100% ESTR

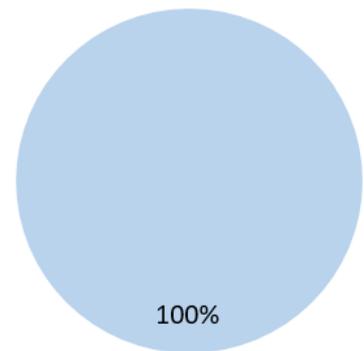
## Evolution de la structure de l'actif

30/12/2022



■ Monétaire

28/12/2023



■ Monétaire

# FCPE HSBC EE ISR MONÉTAIRE

## Certification du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 28 décembre 2023**

**HSBC EE ISR MONETAIRE**  
FONDS D'EPARGNE SALARIALE NOURRICIER  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)  
Immeuble Coeur Défense - Tour A  
110 Esplanade du Général de Gaulle  
92400 La Défense 4 - Courbevoie

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale nourricier HSBC EE ISR MONETAIRE relatifs à l'exercice clos le 28 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale nourricier à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



HSBC EE ISR MONÉTAIRE

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



HSBC EE ISR MONÉTAIRE

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Amaury Couplez

2024.08.07 17:52:02 +0200



# FCPE HSBC EE ISR MONÉTAIRE

## Comptes Annuels

# FCPE HSBC EE ISR MONÉTAIRE

## Bilan Actif

Bilan Actif au 28/12/2023

Portefeuille : 12041 HSBC EE ISR Monétaire

	28/12/2023	29/12/2022
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>655 626 923,51</b>	<b>575 196 469,52</b>
<b>OPC MAÎTRE</b>	<b>655 626 923,51</b>	<b>575 196 469,52</b>
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>CRÉANCES</b>	<b>4 949 545,90</b>	<b>69 460,88</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	4 949 545,90	69 460,88
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>55 319 254,23</b>	<b>48 424 321,08</b>
Liquidités	55 319 254,23	48 424 321,08
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>715 895 723,64</b>	<b>623 690 251,48</b>

# FCPE HSBC EE ISR MONÉTAIRE

## Bilan Passif

Bilan Passif au 28/12/2023

Portefeuille : 12041 HSBC EE ISR Monétaire

	28/12/2023	29/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	714 378 118,96	625 115 188,28
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	358 789,03	-1 400 971,00
Résultat de l'exercice (a,b)	278 105,23	-407 806,07
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>715 015 013,22</b>	<b>623 306 411,21</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>880 710,42</b>	<b>383 840,27</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	880 710,42	383 840,27
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>715 895 723,64</b>	<b>623 690 251,48</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# FCPE HSBC EE ISR MONÉTAIRE

## Hors-Bilan

Hors-Bilan au 28/12/2023

Portefeuille : 12041 HSBC EE ISR Monétaire

	28/12/2023	29/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## Compte de Résultat

Compte de Résultat au 28/12/2023

Portefeuille : 12041 HSBC EE ISR Monétaire

	28/12/2023	29/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 322 386,93	83 673,93
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>1 322 386,93</b>	<b>83 673,93</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières		162 463,22
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>		<b>162 463,22</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>1 322 386,93</b>	<b>-78 789,29</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 620 048,83	775 140,06
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	557 578,36	420 739,89
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>259 916,46</b>	<b>-433 189,46</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	18 188,77	25 383,39
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>278 105,23</b>	<b>-407 806,07</b>

## Annexes

# FCPE HSBC EE ISR MONÉTAIRE

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Le FCPE HSBC EE ISR MONÉTAIRE, dit nourricier, est investi à 92.5% maximum en parts du FCP HSBC SRI MONEY – catégorie de parts ZC, dit maître.

### Frais de gestion

#### Frais de fonctionnement et commissions :

	Frais facturés	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
1 et 2	<b>Frais de gestion financière (*) et Frais administratifs externes à la société de gestion</b>			
	Catégorie de parts E	Actif net	0,30 % l'an maximum	à la charge de chaque société adhérente
			0,01% TTC l'an maximum plafonnés à 4000 € TTC l'an (honoraires du commissaire aux comptes)	à la charge du FCPE
Catégorie de parts F	Actif net	0,31% TTC l'an maximum incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,01% TTC l'an maximum plafonnés à 4000 € TTC l'an)	à la charge du FCPE	

# FCPE HSBC EE ISR MONÉTAIRE

	Catégorie de parts PF	Actif net	0,31% TTC l'an maximum incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,01% TTC l'an maximum plafonnés à 4000 € TTC l'an)	à la charge du FCPE
	Catégorie de parts PH	Actif net	0,30 % l'an maximum	à la charge de chaque société adhérente
			0,01% TTC l'an maximum plafonnés à 4000 € TTC l'an (honoraires du commissaire aux comptes)	à la charge du FCPE
<b>3</b>	<b>Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)</b>	Actif net	0,03 % TTC l'an maximum de l'actif net du FCP maître	à la charge du FCPE
<b>4</b>	<b>Commissions de mouvement</b>	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	---
<b>5</b>	<b>Commission de surperformance</b>	Actif net	Néant	---

(\*) Un pourcentage des frais de gestion financière peut être rétrocédé à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation du FCPE.

Pourront s'ajouter aux frais facturés au FCPE et listés ci-dessus, les coûts suivants :

- les contributions dues pour la gestion du FCPE en application du 4° du II de l'article L.621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCPE) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Les frais directs seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.  
Les frais de gestion ne comprennent pas les frais de transaction.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

# FCPE HSBC EE ISR MONÉTAIRE

## **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

## **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

## **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part HSBC EE ISR MONETAIRE E	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE ISR MONETAIRE F	Capitalisation	Capitalisation

**Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à : 4 000 €.**

## 2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 28/12/2023

Portefeuille : 12041 HSBC EE ISR Monétaire

	28/12/2023	29/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>623 306 411,21</b>	<b>648 124 155,59</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	210 962 785,65	232 413 496,33
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-140 527 460,00	-257 219 512,36
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	443 221,56	
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-80 351,93	-1 420 530,41
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	20 650 490,27	1 841 991,52
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	15 713 724,79	-4 936 765,48
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	4 936 765,48	6 778 757,00
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	259 916,46	-433 189,46
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>715 015 013,22</b>	<b>623 306 411,21</b>

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

# FCPE HSBC EE ISR MONÉTAIRE

## Souscriptions Rachats(\*)

Souscriptions Rachats au 28/12/2023

Portefeuille : 12041 HSBC EE ISR Monétaire

	28/12/2023	29/12/2022
<b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>	<b>210 962 785,65</b>	<b>232 413 496,33</b>
Versements de la réserve spéciale de participation	61 413 217,55	55 823 395,43
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	56 178,92	
Versement de l'intéressement	31 220 715,49	33 223 660,32
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)		
Versements volontaires	13 975 413,15	13 529 173,37
Abondements de l'entreprise	15 215 416,23	13 628 386,14
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	87 550 583,38	115 289 840,04
Transferts provenant d'un CET	964 196,17	393 533,73
Transferts provenant de jours de congés non pris	567 064,76	525 507,30
Distribution des dividendes		
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>45 802,95</i>	<i>5 476,46</i>
<b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>	<b>140 527 460,00</b>	<b>257 219 512,36</b>
Rachats	106 559 181,88	117 586 827,45
Transferts à destination d'un autre OPC	33 968 278,12	139 632 684,91

(\*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

## 3. Compléments d'information

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# FCPE HSBC EE ISR MONÉTAIRE

## 3.3. VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
OPC Maître								
Créances								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# FCPE HSBC EE ISR MONÉTAIRE

## 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	4 949 545,90
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>4 949 545,90</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	759 569,73
	Frais de gestion fixe	121 140,69
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>880 710,42</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>4 068 835,48</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part HSBC EE ISR MONETAIRE E</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	5 679 390,76390	76 508 004,04
Parts rachetées durant l'exercice	-3 081 856,49280	-41 629 528,03
Solde net des souscriptions/rachats	2 597 534,27110	34 878 476,01
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	14 651 203,11780	
<b>Part HSBC EE ISR MONETAIRE F</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	10 398 290,28870	134 454 781,61
Parts rachetées durant l'exercice	-7 645 978,38220	-98 897 931,97
Solde net des souscriptions/rachats	2 752 311,90650	35 556 849,64
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	39 036 315,63830	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part HSBC EE ISR MONETAIRE E</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

	En montant
<b>Part HSBC EE ISR MONETAIRE F</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

# FCPE HSBC EE ISR MONÉTAIRE

## 3.7. FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU FONDS

	28/12/2023
<b>Part HSBC EE ISR MONETAIRE E</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 130,84
Pourcentage de frais de gestion fixes	
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part HSBC EE ISR MONETAIRE F</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 061 339,63
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,22
Rétrocessions des frais de gestion	

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

	29/12/2022
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

# FCPE HSBC EE ISR MONÉTAIRE

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			655 626 923,51
Instruments financiers à terme	FR0000971277	HSBC SRI MONEY ZC	655 626 923,51
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>655 626 923,51</b>

# FCPE HSBC EE ISR MONÉTAIRE

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/12/2023	29/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	278 105,23	-407 806,07
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>278 105,23</b>	<b>-407 806,07</b>

	28/12/2023	29/12/2022
<b>Part HSBC EE ISR MONETAIRE E</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	383 437,44	-20 330,25
<b>Total</b>	<b>383 437,44</b>	<b>-20 330,25</b>

	28/12/2023	29/12/2022
<b>Part HSBC EE ISR MONETAIRE F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-105 332,21	-387 475,82
<b>Total</b>	<b>-105 332,21</b>	<b>-387 475,82</b>

# FCPE HSBC EE ISR MONÉTAIRE

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	28/12/2023	29/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	358 789,03	-1 400 971,00
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>358 789,03</b>	<b>-1 400 971,00</b>

	28/12/2023	29/12/2022
<b>Part HSBC EE ISR MONETAIRE E</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	101 089,14	-360 481,90
<b>Total</b>	<b>101 089,14</b>	<b>-360 481,90</b>

	28/12/2023	29/12/2022
<b>Part HSBC EE ISR MONETAIRE F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	257 699,89	-1 040 489,10
<b>Total</b>	<b>257 699,89</b>	<b>-1 040 489,10</b>

# FCPE HSBC EE ISR MONÉTAIRE

## 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2019	30/12/2020	30/12/2021	29/12/2022	28/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>584 045 677,37</b>	<b>627 942 600,75</b>	<b>648 124 155,59</b>	<b>623 306 411,21</b>	<b>715 015 013,22</b>
<b>Part HSBC EE ISR MONETAIRE E en EUR</b>					
Actif net	126 427 270,54	132 965 868,91	130 334 860,10	160 428 649,27	201 508 797,07
Nombre de titres	9 412 109,72970	9 941 714,32000	9 797 906,26640	12 053 668,84670	14 651 203,11780
Valeur liquidative unitaire	13,432	13,375	13,302	13,310	13,754
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			-0,01	-0,02	
Capitalisation unitaire sur résultat		-0,01			0,02
<b>Part HSBC EE ISR MONETAIRE F en EUR</b>					
Actif net	457 618 406,83	494 976 731,84	517 789 295,49	462 877 761,94	513 506 216,15
Nombre de titres	35 475 712,58900	38 560 963,57240	40 581 520,23080	36 284 003,73180	39 036 315,63830
Valeur liquidative unitaire	12,899	12,836	12,759	12,757	13,155
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			-0,01	-0,02	
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01	

# FCPE HSBC EE ISR MONÉTAIRE

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
HSBC SRI MONEY ZC	EUR	465 042,737	655 626 923,51	91,69
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>655 626 923,51</b>	<b>91,69</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>655 626 923,51</b>	<b>91,69</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>655 626 923,51</b>	<b>91,69</b>
<b>Créances</b>			<b>4 949 545,90</b>	<b>0,70</b>
<b>Dettes</b>			<b>-880 710,42</b>	<b>-0,13</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>55 319 254,23</b>	<b>7,74</b>
<b>Actif net</b>			<b>715 015 013,22</b>	<b>100,00</b>
<b>Part HSBC EE ISR MONETAIRE F</b>	<b>EUR</b>	<b>39 036 315,63830</b>	<b>13,155</b>	
<b>Part HSBC EE ISR MONETAIRE E</b>	<b>EUR</b>	<b>14 651 203,11780</b>	<b>13,754</b>	

**Par investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

**Dénomination du produit:** HSBC EE ISR  
MONETAIRE

**Identifiant d'entité juridique:**  
96950001EW7T77MOQM73

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?	
<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="checkbox"/> <b>Oui</b>	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Non</b>
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif environnemental: _%</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des <b>caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)</b> et bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 2,55% d'investissements durables
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
<input type="checkbox"/> Il a réalisé <b>des investissements durables ayant un objectif social: _%</b>	<input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé <b>des investissements durables ayant un objectif social: _%</b>	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais <b>n'a pas réalisé d'investissements durables.</b>



**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?**

**Les indicateurs de durabilité**

permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le FCPE HSBC EE ISR MONETAIRE, dit nourricier, a un objectif de gestion identique à celui de son maître HSBS SRI MONEY, qui est de promouvoir des caractéristiques E, S et G en investissant principalement dans une sélection de dette privée, publique ou souveraine, sous la forme d'instruments du marché monétaire et titres négociables à court/moyen terme. L'investissement se réalise via une sélection de titres choisis pour leurs qualités financières et pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales, de gouvernance selon une approche best-in-universe.

Cette approche consiste en une sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques E.S.G. par rapport à celles des autres émetteurs au sein de l'univers d'investissement. Pour chaque pilier ESG, plusieurs critères sont utilisés, incluant notamment : les émissions de CO2 pour le pilier E, la gestion du personnel pour le pilier S et le niveau d'indépendance des administrateurs pour le pilier G.

De plus, le fonds maître s'engage à :

- Exclure les émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,
  - Exclure des émetteurs dont tout ou partie de l'activité est jugée néfaste pour l'environnement et les investissements sur des émetteurs qui participent à la fabrication d'armes controversées (ou de leurs composants clés). Les armes controversées comprennent, mais sans s'y limiter, les mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique d'exclusion relative aux armes interdites par les traités internationaux.
  - Exclure les émetteurs exerçant dans le secteur du charbon thermique. S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les sociétés dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique.
- Sont également exclues les entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires est issu de l'extraction du charbon thermique.
- Exclure émetteurs impliqués dans la production de tabac.
  - Examiner attentivement les questions environnementales au travers de l'activité d'engagement

Le fonds maître est géré activement et ne suit pas un indice de référence. L'indicateur utilisé par le fonds maître pour évaluer la performance est le €STR. Cependant, celui-ci n'a pas été désigné pour déterminer si le fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

<b>Indicateur</b>	<b>FCPE</b>
ESG Score	6.08
E Pillar	7.67
S Pillar	5.19
G Pillar	6.29
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%
14. Exposition à des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants (mines antipersonnel, armes à uranium appauvri, phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires)	0.00%

Les données de ce reporting sont au 31 Décembre 2023

### ...et par rapport aux périodes précédentes?

Indicateur	FCPE
ESG Score	6.12
E Pillar	8.17
S Pillar	4.89
G Pillar	6.31
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%
14. Exposition à des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants (mines antipersonnel, armes à uranium appauvri, phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires)	0.00%

Les données de ce reporting sont au 31 Décembre 2022

### **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durable effectués y ont-ils contribué?**

Le fonds maître ne s'engage pas à réaliser d'investissements durables.

### **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" aux objectifs environnementaux ou sociaux s'applique uniquement aux investissements durables sous-jacents du fonds. Ce principe est intégré dans le cadre du processus de prise de décision d'investissement qui inclut la prise en considération des principales incidences négatives.

*Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Non applicable.

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?*

Non applicable.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères propres à l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*

#### Les principales incidences négatives

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les principales incidences négatives des investissements sont prises en considération dans la gestion du FCPE HSBC EE ISR MONETAIRE au travers de son fonds maître de la manière suivante :

- Exclusion des émetteurs
  - Considérés comme non conformes aux Principes du Pacte mondial des Nations unies et principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
  - Exposés à des armes controversées
- Enfin, le fonds prend en considération les principales incidences négatives dans sa démarche d'engagement qui intègre plusieurs leviers d'actions incluant 1) des échanges directs avec les entreprises portant sur leur prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux afin de nous assurer de leur capacité à affronter l'avenir et à conserver une viabilité financière à long terme, 2) l'exercice des droits de vote par lequel nous exprimons notre soutien aux initiatives de développement positives ou, à l'inverse, notre désaccord lorsque les administrateurs ne répondent pas à nos attentes, 3) une procédure d'escalade graduelle auprès des entreprises lorsque les risques ou les controverses ESG auxquelles elles sont exposées ne sont pas gérés.

Les informations sur les principales incidences négatives prises en considération par le fonds maître seront publiées dans l'annexe 4 attachée au rapport annuel du FCPE.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au: 31/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
BELBK ECD 0 05/02/23 11426391	Autres	3,59%	Belgique
BTMLDN ECD 0 05/15/23 11418287	Autres	2,98%	Japon
CNCASA EUCP 0 07/21/23 11303579	Autres	2,65%	France
CITINA ECD 0 07/03/23 11428408	Autres	2,38%	Les États-Unis d'Amérique
BHH ECP 0 10/04/23 11572195	Autres	2,14%	Allemagne
BNP EUCP 0 11/16/23 11458069	Autres	2,11%	France
BELBK ECD 0 11/01/23 11565966	Autres	2,04%	Belgique
BHH ECP 0 07/05/23 11485887	Autres	2,01%	Allemagne
BNP EUCP 0 11/10/23 11556982	Autres	1,96%	France
BNP EUCP 0 08/21/23 11439672	Autres	1,93%	France
BACLON ECD 0 11/13/23 11538959	Autres	1,86%	Les États-Unis d'Amérique
BELBK ECD 0 08/31/23 11463582	Autres	1,82%	Belgique
BACLON ECD 0 08/11/23 11454705	Autres	1,78%	Les États-Unis d'Amérique
CNCASA EUCP 0 06/25/24 11484469	Autres	1,69%	France
BTMLDN ECD 0 10/19/23 11561135	Autres	1,58%	Japon

Les liquidités et les produits dérivés sont exclus



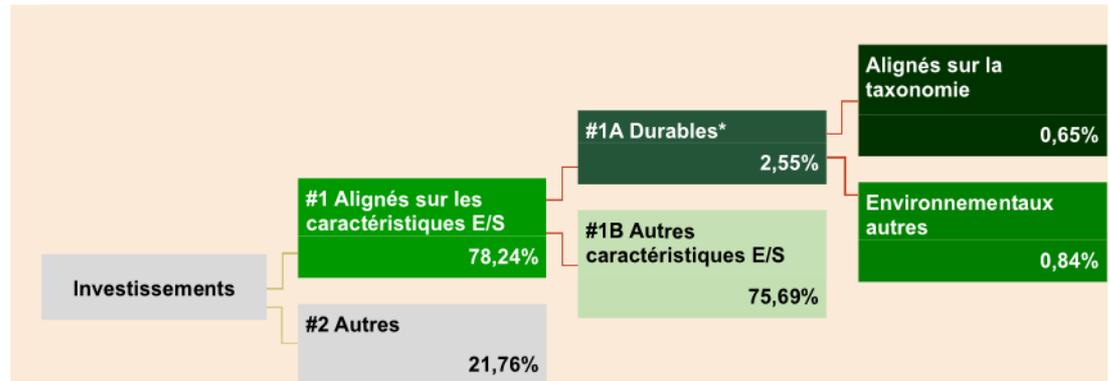
## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

La proportion d'investissements durables était de 2,55%.

### L'allocation des actifs

décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### ● Quelle était l'allocation des actifs?



La catégorie **#1 Alignés** sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés** sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables

\* Une société ou un émetteur considéré comme un investissement durable peut contribuer à la fois à un objectif environnemental et à un objectif social qui peut être aligné ou non aligné sur la taxonomie de l'Union européenne. Les chiffres du graphique ci-dessus le prennent en compte; mais une entreprise ou un émetteur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois dans la catégorie #1A Durables.

### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur / Sub-Secteur	% d'actifs
Autres	83.83%
Liquidités et produits dérivés	14.68%
Finance	1.31%
Gouvernement	0.18%
Total	100.0%



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Au travers de son fonds maître, le FCPE ne s'engage pas à réaliser une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne. Cependant, en évaluant les émetteurs, le gérant du fonds maître applique la politique sectorielle charbon.

### Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE? <sup>1</sup>

Oui:

Dans le gaz fossile     Dans l'énergie nucléaire

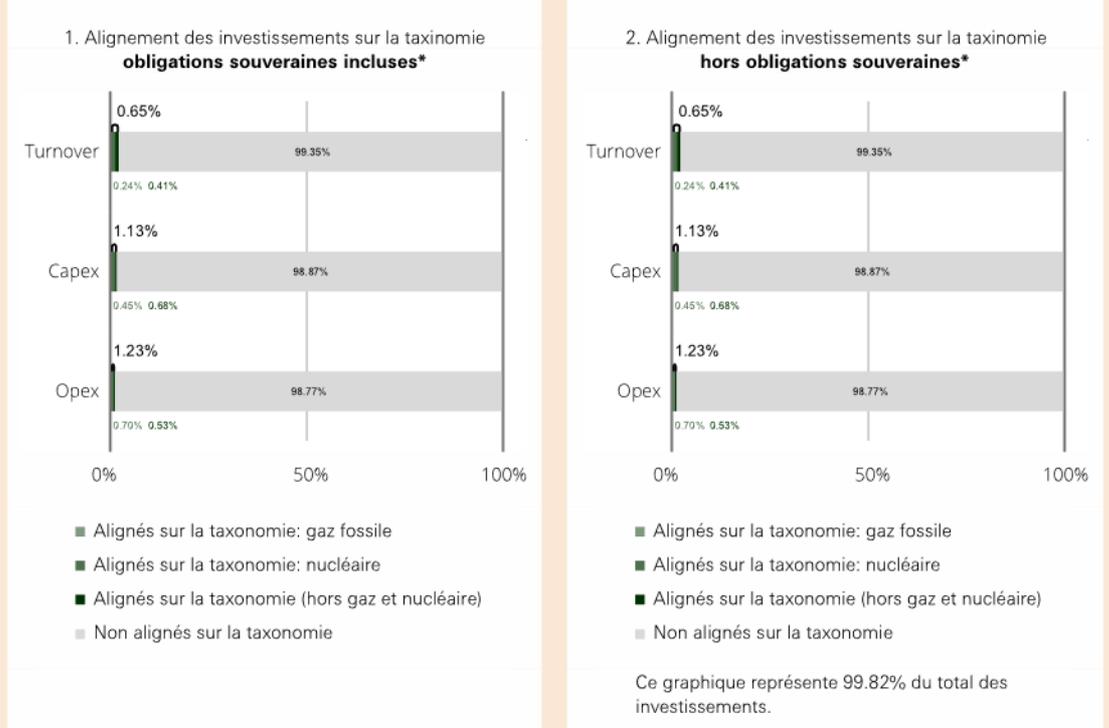
Non

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : du **chiffre d'affaire** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi; - des **dépenses d'investissements (CAPEX)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte; - des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**



\*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU) 2020/852.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au cours de la période de référence, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires était de 0,24% et la proportion d'investissements réalisés dans des activités habilitantes était de 0,21%.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Non applicable



**Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?**

0,84%



**Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?**

Non Applicable



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elle à eux?**

Le FCPE détient des liquidités.

Le fonds maître détient également des liquidités et des produits dérivés. Les instruments dérivés sont utilisés dans un but de couverture du portefeuille contre le risque de taux ou de change.

Le fonds maître peut également détenir des investissements résultant d'opérations sur titres ou pour lesquels l'analyse extra-financière n'a pas pu être réalisée en raison de l'indisponibilité des données ESG. Toutefois, la part des actifs du fonds qui bénéficient d'une analyse ESG est toujours supérieure à 90%.



**Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ ou sociales au cours de la période de référence?**

Il promeut des caractéristiques environnementales et extra financières en ne sélectionnant, à travers son fonds maître, que des émetteurs ayant les meilleures notes ESG.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

L'indicateur de référence utilisé n'a pas été désigné pour déterminer si le fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Non applicable

## Rapport Loi Energie Climat (LEC) - Article 29

Le FCPE ayant un encours supérieur à 500 millions d'euros, le rapport article 29 de la loi n°2019-1147 du 08/11/19 relative à l'énergie et au climat (LEC) est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre). Ce document est publié dans les 6 mois suivant la clôture comptable du FCPE.

## Rapport annuel de l'OPC Maître

# **FCP de droit français HSBC SRI MONEY**

Rapport annuel au 28 décembre 2023

## Sommaire

Pages

<b>Informations concernant les placements et la gestion</b>	<b>3</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>4</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>17</b>
<b>Certification du Commissaire aux Comptes</b>	<b>19</b>
<b>Comptes Annuels</b>	<b>23</b>
Bilan Actif	24
Bilan Passif	25
Hors-Bilan	26
Comptes de Résultat	28
<b>Annexes</b>	<b>29</b>
Règles et méthodes comptables	30
Evolution de l'Actif Net	35
Compléments d'information	36
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	49
Inventaire	52
Annexe SFDR	57
Rapport Loi Energie Climat (LEC) - Article 29	65

# FCP HSBC SRI MONEY

## Informations concernant les placements et la gestion

### **Société de gestion**

HSBC Global Asset Management (France)

### **Dépositaire et Conservateur**

CACEIS Bank

### **Gestionnaire comptable par délégation**

CACEIS Fund Administration

### **Commissaire aux comptes**

Ernst & Young Audit

## Rapport d'activité

### Panorama macroéconomique

Durant le premier trimestre 2023 (T1), les indicateurs économiques ont donné des signaux conflictuels, entre détérioration des conditions financières ou résilience de l'activité avec persistance des pressions inflationnistes. Face aux resserrements monétaires des banques centrales, le secteur financier a trouvé un point de rupture début mars, avec la défaillance d'une banque régionale américaine (Silicon Valley Bank), et la résolution précipitée de Crédit Suisse. Les interventions de la Réserve fédérale américaine (Fed) et des autorités suisses, ainsi que les communiqués des institutions de surveillance bancaire et d'assurance des dépôts en Europe, aux Etats-Unis, mais aussi en Asie ont permis d'endiguer en partie la perte de confiance, et de stabiliser les indicateurs de risque. Néanmoins, l'impact des resserrements monétaires passés va continuer de se diffuser via le canal du crédit, puis sur l'activité et l'emploi avec un retard de plusieurs mois, difficile à estimer avec précision. D'un côté, le marché immobilier et le secteur manufacturier sont en phase de récession. A l'inverse, le secteur des services reste dynamique, toujours soutenu par la rotation de la consommation post-pandémie au détriment des biens, ce qui a contribué à la résilience du marché du travail, et à la progression des salaires. L'inflation a aussi offert deux visages : avec la chute des prix de l'énergie et les effets de base négatifs, l'inflation totale a baissé, notamment aux Etats-Unis (de 7.1% en novembre à 6.0% en février), comme en zone euro (de 9.2% en décembre et 6.9% en mars). En revanche, l'inflation « cœur » (hors énergie et alimentaire), tirée par les hausses persistantes des prix des services, n'a diminué que très lentement aux Etats-Unis (de 6.0% en novembre à 5.5% en février), voire a continué de monter en zone euro (de 5.2% en décembre à 5.7% en mars). Au final, l'évolution de l'économie et de l'inflation est restée difficile à prévoir. Le consensus des économistes<sup>1</sup> envisage un atterrissage en douceur aux Etats-Unis (PIB +1.0% en moyenne en 2023 et 2024), et en zone euro (PIB +0.5% en 2023 et +1.2% en 2024), avec une modération de l'inflation (environ 2.5% à horizon du T3 2024). Mais cette moyenne dissimule d'importantes disparités de prévisions avec des risques haussiers sur l'inflation. Les turbulences financières ont compliqué le guidage des politiques monétaires, toujours orientées à combattre une inflation trop élevée, et des anticipations d'inflation qui pourraient entraîner une spirale prix-salaire. Enfin, les économies émergentes se voient pénalisées par une inflation élevée, et la dégradation de la demande extérieure et de leurs exportations en raison de la contraction de la consommation de biens et la récession industrielle des pays développés. Cependant, ces impacts défavorables devraient être en partie compensés par le redémarrage de l'économie chinoise ce trimestre, après trois années de restriction sanitaire.

Au second trimestre 2023 (T2), l'inflation a généralement baissé entre mars et juin grâce aux effets de base négatifs sur les prix de l'énergie (comparés à 2022), et une décélération de certains (prix alimentaires et biens industriels hors énergie). Cela reflète le ralentissement des prix à la production, et les moindres difficultés d'approvisionnement. Reste cependant la persistance de l'inflation des services, portée par le rattrapage lié à la réouverture post-pandémie, notamment du tourisme. De plus l'emploi a bien résisté ce trimestre. D'une part, le resserrement monétaire des banquiers centraux depuis un an produit ses effets avec un décalage estimé entre 12 et 18 mois. D'autre part, cette situation a reflété la rétention de main d'œuvre par les entreprises qui font toujours face à des difficultés de recrutement. Dans cette phase de transition, celles-ci ont généralement préservé leurs marges d'exploitation en montant leurs prix de vente. Malgré une certaine résistance au T1 - la croissance aux Etats-Unis (PIB +2.0% en variation trimestrielle annualisée) a surpris à la hausse, ailleurs dans les économies développées, le constat est médiocre : quasi- stagnation au Royaume-Uni (+0.1% qoq, variation trimestrielle), France (+0.2% qoq), et surtout une contraction en Allemagne

<sup>1</sup> Consensus Bloomberg au 31/03/2023.

# FCP HSBC SRI MONEY

(-0.3% qoq) et en Irlande (-4.6%), ce qui a tiré la zone euro à la baisse (-0.1% qoq). Les projections des économistes à horizon de 2024 continuent d'afficher d'importantes divergences, entre stagnation, récession ou atterrissage en douceur, selon les anticipations de politiques monétaire et fiscale, et les évolutions des prix des matières premières. Ainsi, l'OCDE, le FMI, ou la Banque centrale européenne (BCE) tablent sur une croissance du PIB en 2024 d'environ 1.5% en zone euro (1.1% aux Etats-Unis), mais le consensus des économistes<sup>2</sup> envisage seulement 0.9% en zone euro (0.5% aux Etats-Unis). En Asie, l'ouverture post-pandémie de l'économie chinoise a permis un rebond de l'activité des services. Mais les tensions géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis entraîne le redéploiement et la diversification des chaînes de production, ce qui a contribué à limiter la croissance de l'industrie manufacturière et les exportations. A l'opposé, l'Inde a continué de bénéficier d'une économie portée par les exportations de services, le développement des secteurs liés à la high-tech et par l'investissement public d'infrastructure. De même en Amérique Latine, la croissance économique est restée soutenue par la vigueur de l'activité agricole, la hausse des investissements étrangers, notamment au Mexique. Enfin, la désinflation plus rapide que celle des économies développées devrait permettre aux banques centrales de baisser les taux d'intérêts d'ici la fin de l'année.

Le troisième trimestre (T3) 2023 a vu se développer un découplage, avec la résilience de l'économie américaine face au ralentissement de la Chine et de l'Europe. Le PIB américain au T2 est ainsi ressorti supérieur aux attentes, tiré par la consommation des ménages et les investissements d'infrastructure qui ont plus compensé le ralentissement du marché immobilier. En zone euro, la quasi-stagnation du PIB au T2 (0.1% t/t), avec une demande intérieure atone, sous-tend des divergences dans la région, avec une contraction du PIB en Italie (-0.4% t/t) et aux Pays Bas (-0.2% t/t) et une stagnation en Allemagne, face à une expansion en France (+0.5% t/t) et en Espagne (+0.5% t/t). Les politiques fiscales visant à soutenir la transition énergétique et le développement des industries de pointe ont en partie contribué à ces divergences. Aux Etats-Unis, les programmes « Inflation Reduction Act », et « Chips Act » ont entraîné 240 milliards USD de projets d'investissements dans le secteur manufacturier, soit environ la moitié de l'objectif. L'Espagne continue de bénéficier des subventions du programme de l'Union européenne (Next Generation EU). En Italie, la réduction graduelle des aides à la rénovation énergétique résidentielle a entraîné une baisse des investissements dans la construction. Dans les pays émergents, les publications économiques en Chine ont continué de décevoir malgré les nouvelles mesures de soutien au crédit, et l'assouplissement des contraintes réglementaires sur le marché immobilier. Au T3, les prévisions de croissance<sup>3</sup> ont donc été révisées à la baisse, en Chine 5.0% en 2023 et 4.5% en 2024 (contre respectivement 5.5% et 4.9% fin juin), mais aussi en zone euro (0.5% en 2023 et 0.8% en 2024, contre respectivement 0.6% et 1.0% fin juin). A l'inverse, les Etats-Unis ont vu leur prévision de croissance relever, à 2.1% en 2023 et 0.9% en 2024 (contre respectivement 1.3% et 0.8% fin juin). La persistance d'une inflation élevée aux Etats-Unis (3.7% en août contre 4.0% en juin), et en zone euro (5.2% en août contre 5.5% en juin) n'a pas permis de rassurer les banquiers centraux dans un contexte de remontée du prix du baril, et de progression salariale soutenue (+4.3% a/a aux Etats-Unis, et +5.5% a/a en zone euro). Malgré des conditions monétaires restrictives, les revenus réels ont en effet tendance à s'améliorer, ce qui contribue à soutenir la consommation, ce qui augmente les risques d'effets de second tour. Ainsi les prévisions médianes des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine signalent plutôt un atterrissage en douceur de l'économie américaine (avec une croissance du PIB de 2.1% en 2023 et 1.5% en 2024, donc une prévision supérieure au consensus des économistes), ce qui implique de repousser le cycle de baisses de taux au second semestre 2024.

Au quatrième trimestre 2023 (T4), le scénario d'atterrissage économique en douceur ou « soft landing » a dominé sur celui de récession. Le combat des banques centrales contre l'inflation semble donc avoir été gagné sans entraîner de poursuite du resserrement monétaire et de risque de récession forte. La croissance chinoise a surpris à la hausse au T3 (4.9% en variation annuelle)

<sup>2</sup> Consensus Bloomberg au 30/06/2023.

<sup>3</sup> Consensus Bloomberg au 30/09/2023.

# FCP HSBC SRI MONEY

contre 4.5% attendu. Le PIB américain a une nouvelle fois surpassé les attentes au T3 (+4.9% en variation trimestrielle annualisée contre 4.5% attendu). Aux Etats-Unis, la consommation des ménages et les investissements des entreprises ont en effet accéléré au T3 par rapport au T2, avec une relative résilience du marché du travail (taux de chômage à 3.7% en novembre après un plus bas historique à 3.4% en avril), et des salaires (+4% en variation annuelle en novembre), ainsi qu'une amélioration de la productivité. En Europe, les enquêtes des directeurs d'achat continuent d'annoncer une contraction de l'activité depuis l'été. En effet, l'économie a continué de se dégrader au T3 : PIB du Royaume Uni -0.1% en variation trimestrielle (t/t) au T3 (contre +0.1% t/t au T2) ; PIB de la zone euro -0.1% t/t (contre +0.1% t/t au T2) tiré à la baisse par une décélération des stocks, et les contractions en Allemagne, France, Pays Bas et Irlande. Dans ce contexte, la forte décélération de l'inflation a surpris au cours du trimestre (variation annuelle en novembre), à 3.1% aux Etats-Unis, 2.4% en zone euro, et 3.9% au Royaume-Uni. Les prévisions de croissance du PIB<sup>4</sup> ont donc été révisées à la hausse aux Etats-Unis (2.4% en 2023 ; 1.3% en 2024). En revanche, la zone euro a vu ses perspectives de croissance du PIB s'éroder en 2024 (PIB +0.7%), ainsi qu'au Royaume Uni (PIB +0.3%). Cependant, ces prévisions ne montrent pas le clivage des économistes. D'un côté, certains anticipent une reprise relativement rapide, portée par la consommation privée, l'amélioration des revenus réels des ménages, un retour de l'assouplissement des banques centrales, avec une inflation aux alentours de 2.5%-3% en moyenne en 2024. D'un autre côté, certains économistes envisagent la poursuite du ralentissement économique, en raison du décalage de l'effet des resserrements monétaires, de la hausse des faillites d'entreprise, d'une montée du chômage, avec pour conséquence un recul de la consommation. Ce scénario intègre donc une phase de récession avec une reprise lente qui devraient comprimer l'inflation en-dessous de 2% fin 2024.

## Panorama financier

Au premier trimestre 2023 (T1), les marchés ont subi une forte volatilité en raison des incertitudes sur le secteur bancaire américain, ce qui a entraîné une chute de -12.6% (en variation trimestrielle t/t) de l'indice boursier de référence (MSCI US Banking), une remontée de l'or (+8.0% t/t à USD1969 l'once) et un affaiblissement du dollar US (indice DXY<sup>6</sup> -1.0% t/t). Les banquiers centraux ont poursuivi les relèvements de leurs taux directeurs (+50 pdb aux Etats-Unis, +75 pdb au Royaume-Uni, et +100pdb en zone euro), mais ont tenu des communiqués prudents quant aux perspectives. Au total, les marchés ont rapidement anticipé un retournement des politiques monétaires, en intégrant un assouplissement important aux Etats-Unis (jusque -75 pdb cette année), et en modérant le resserrement attendu en zone euro (+50 pdb contre +100 pdb auparavant). Du côté des obligations souveraines, les rendements 10 ans ont donc fortement reculé au T1 : -41pdb à 3.47% aux Etats-Unis, -28pdb à 2.29% en Allemagne, -33pdb à 2.79% et -61pdb à 4.10% en Italie, avec la poursuite d'une inversion des courbes de taux 2-10 ans. Les marchés de crédit global ont enregistré des performances disparates : les « spreads » de crédit (écarts de taux) se sont resserrés sur le segment risqué (High Yield) en raison d'une réduction des émissions de titres et des attentes de retournement des banques centrales. A l'inverse, les « spreads » se sont écartés dans le secteur bancaire américain, et dans une moindre ampleur sur les segments les moins risqués des obligations d'entreprises (Investment Grade). Malgré ce contexte d'incertitudes, les places boursières (MSCI world) ont terminé le trimestre en hausse : +7.2% en variation trimestrielle (t/t), avec une progression de +15% depuis les plus bas enregistrés en octobre 2022. Les actions de la zone euro (MSCI Eurozone +12.3% t/t) ont surperformé l'indice boursier global, bénéficiant d'une économie plus résiliente que prévu grâce à la chute des prix de l'énergie (gaz naturel -36% t/t ; pétrole Brent -7.1% t/t). Les places des pays émergents (MSCI EM +3.8% t/t) ont sous-performé les marchés développés (+7.6% t/t), notamment en raison des reculs en Inde, Brésil, et Turquie (liés à des facteurs idiosyncratiques), et malgré une reprise en Chine (+5.1% t/t) suite à la fin des restrictions sanitaires.

<sup>4</sup> Consensus Bloomberg au 31/12/2023.

# FCP HSBC SRI MONEY

Au second trimestre 2023 (T2), les marchés obligataires des pays développés ont été pénalisés par le revirement des banquiers centraux, en faveur d'une prolongation de politiques monétaires restrictives du fait d'une désinflation estimée trop lente, voire de l'entrée dans un régime d'inflation structurellement plus élevée que lors de période 2008-2019. Aux Etats-Unis, les difficultés du secteur bancaire ont été rapidement résolues. Puis les négociations autour du relèvement du plafond de la dette américaine ont nécessité plusieurs semaines, ce qui a contribué à une certaine prudence de la part de la Réserve Fédérale américaine (Fed) qui n'a relevé ses taux que de 25pdb au T2. En Europe, les banques centrales se sont montrées généralement plus offensives avec des hausses de taux entre 50pdb (zone euro) et 75pdb (Royaume-Uni, Suède et Norvège). Les propos des banquiers centraux lors du Forum de Sintra fin juin ont définitivement marqué un changement des anticipations de marché qui tablaient encore courant mai sur la fin du resserrement monétaire, voire des baisses de taux en fin d'année. Dans ce contexte, les rendements des obligations souveraines se sont redressés sans pour autant atteindre les plus hauts observés au cours du T1, avec un renforcement de l'inversion de la courbe des taux. Dans cette phase de transition et en dépit de la remontée des rendements souverains, les marchés risqués ont malgré tout bien performé. Du côté des obligations d'entreprises, les « spreads » de crédit (écarts de taux) se sont davantage resserrés sur le segment le plus risqué (High Yield). Sur les marchés boursiers, le T2 a délivré un gain de l'indice mondial (MSCI\* World +7%, en variation trimestrielle t/t), avec une surperformance des marchés des pays développés (MSCI\* DM +7.3% t/t) relative aux places émergentes (MSCI\* EM +1.8% t/t), essentiellement tirées à la baisse par les actions chinoises (MSCI -8.9% t/t). L'engouement pour les valeurs technologiques, notamment autour de l'intelligence artificielle, et la résilience de la demande domestique aux Etats-Unis ont porté la bourse américaine (MSCI\* US +8.7% t/t). La réouverture de l'économie japonaise, et le redéploiement des investissements hors Chine ont généralement favorisé certaines places boursières en Inde (+12.2% t/t), au Japon (+15.6% t/t), ou au Brésil (+14.9% t/t). Sur les marchés des devises contre dollar US, le yen japonais s'est déprécié de 8% t/t, suivi par le renminbi chinois (-5% t/t), le rand sud-africain (-5.6% t/t) et la livre turque (-26.3% t/t), tandis que le réal brésilien et le peso mexicain ont gagné respectivement 6.5% t/t et 5.4% t/t. Enfin sur les marchés des matières premières, les prix ont généralement reculé, notamment le gaz naturel (-21% t/t), le blé (-9.2% t/t), le cuivre (-7.5% t/t) et le pétrole (WTI -6.6%) en raison des incertitudes sur l'évolution de la demande mondiale, et notamment des déceptions sur la vigueur de la reprise en Chine.

Au troisième trimestre (T3) 2023, les investisseurs ont continué de repousser leurs attentes quant à l'échéance et l'ampleur des baisses de taux directeurs, ce qui a pesé sur les marchés obligataires des pays développés et émergents. Dans le même temps, les inquiétudes sur la soutenabilité de la dette américaine, mais aussi en Europe, ont contribué à la remontée des taux longs, et une moindre inversion des courbes de taux 2-10 ans. Ainsi la hausse des primes de terme a reflété l'augmentation de la rémunération demandée par les investisseurs pour la détention de titres à longues maturités dans un contexte où l'inflation risque d'être plus persistante. Elle répond aussi à la poursuite de la normalisation des bilans des banques centrales. La Réserve fédérale américaine (Fed) poursuit en effet la vente active des obligations souveraines détenues dans son bilan, et la Banque centrale européenne a arrêté de réinvestir la totalité de ses titres arrivant à maturité dans le cadre de son programme régulier. Dans ce contexte, les rendements souverains 10 ans ont bondi au T3, proches des niveaux de 2007 aux Etats-Unis (+73pdb au T3 à 4.57% à fin septembre). En zone euro, les rendements souverains ont rejoint leurs niveaux de 2011, en Allemagne (2.84% à fin septembre, soit +45pdb au T3) et en France (+47pdb à 3.40%). Les annonces budgétaires en zone euro, avec des prévisions économiques optimistes et des efforts jugés insuffisants sur la trajectoire de la dette ont entraîné une hausse des rendements plus rapides sur les obligations de la périphérie de la zone euro comparée à l'Allemagne, notamment en Italie (+71pdb 4.78%), en Grèce (+69pdb 4.34%) et en Espagne (+55pdb 3.93%). Sur les marchés de crédit, les « spreads » de crédit (ou écarts de taux) se sont resserrés dans l'ensemble, à l'exception du segment High Yield américain fragilisé par la perspective de politiques monétaires plus durablement restrictives. Les difficultés du secteur immobilier chinois et le durcissement des conditions financières ont contribué au recul des marchés boursiers (indice MSCI World\*), de -2.4% en variation trimestrielle (t/t), avec les sous-performances

# FCP HSBC SRI MONEY

de la Chine (MSCI -4.5% t/t), Taiwan (-7.1% t/t) et la Corée du sud (-6.6% t/t). Les prix du pétrole (WTI) ont bondi de +29% t/t à USD 90.8 USD le baril suite à la baisse des stocks de brut aux Etats-Unis, et aux annonces de l'Arabie Saoudite et de la Russie qui prolongeront les réductions de leurs productions jusqu'à la fin d'année. Enfin sur les marchés des changes, la résilience de l'économie américaine, en découplage face au ralentissement plus prononcé en Chine et en Europe a favorisé la remontée du dollar américain contre les devises de ses partenaires (indice DXY<sup>6</sup> +3.2% t/t).

Au quatrième trimestre (T4) 2023, les marchés sont brusquement repartis à la hausse (indice MSCI\* World +9.5% en variation trimestrielle t/t ; +22.2% en variation annuelle a/a) à la suite des publications d'inflation inférieures aux attentes, et cela malgré la montée des risques géopolitiques au Proche-Orient. Ces derniers ont fait bondir les prix de l'or (+11.6% t/t) et du blé (9.5% t/t), sans pour autant malgré tout déclencher un emballement des prix de l'énergie, bien au contraire : pétrole WTI -21.7% t/t à 71.7 USD/ baril ; prix du gaz -7% t/t. Les bonnes surprises sur le front de l'inflation aux Etats-Unis et en Europe ont dominé malgré le ralentissement économique, ce qui permet d'envisager un scénario de « soft landing » ou ralentissement en douceur, plutôt que de forte récession. Ce scénario « soft landing » dominant a donc entraîné une surperformance des marchés boursiers des pays développés (indice MSCI DM +10% t/t ; +23.7% a/a) contre ceux des pays émergents (indice MSCI EM +5.6% t/t ; +10.3% a/a). Le recul de la bourse chinoise (indice MSCI -4.8% t/t ; -10.3% a/a) a en effet plombé l'indice régional, malgré les forts rebonds observés au Mexique (indice MSCI +15.8% t/t ; +23% a/a), au Brésil (indice MSCI +14.6% t/t ; +22.7% a/a) ou en Inde ((indice MSCI +22% t/t ; +12% a/a). Dans le contexte d'une désinflation plus rapide que prévu, les marchés ont perçu un revirement baissier des anticipations de taux des banques centrales. La Réserve Fédérale américaine (Fed) a d'ailleurs confirmé ce biais plus accommodant en décembre avec de nouvelles prévisions médianes sur les taux officiels qui intègrent 75pdb de baisses pour 2024. Ce virage plus accommodant est cependant moins net en Europe. La Banque Centrale européenne (BCE) est restée plutôt vigilante sur les perspectives d'inflation en raison des hausses salariales et des risques de perte de productivité. Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre a conservé un biais de politique monétaire restrictive. Au final, les marchés ont intégré des attentes d'assouplissement monétaire d'environ -150pdb en 2024, bien plus élevées que celles suggérées par les communications des banques centrales. Dans ce contexte, les marchés obligataires ont enregistré de belles performances au T4. Sur les marchés de crédit, les segments des obligations les plus risquées (High Yield HY) aux Etats-Unis et en Europe ont surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG). Les rendements 10 ans des obligations souveraines ont globalement baissé, et surtout sur les marchés des pays développés : -69pdb aux Etats-Unis, à 3.88% ; -81pdb en Allemagne, à 2.02% ; -84pdb en France à 2.56% -90pdb au Royaume-Uni à 3.54%, et -108.2pdb en Italie à 3.70%. Le virage plus accommodant de la Fed a entraîné une baisse du dollar US face aux devises de ses partenaires (indice DXY -4.6% t/t) avec, dans un contexte de tensions géopolitiques, une surperformance du franc suisse (+8.8% t/t) et du yen (+5.9%).

\*Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales.

<sup>6</sup> Indice DXY : indice du dollar américain par rapport à six autres devises : l'euro, le yen japonais, la livre sterling, le dollar canadien, le franc suisse et la couronne suédoise.

Source : données Bloomberg au 31/12/2023.

# FCP HSBC SRI MONEY

## Politique de gestion

L'année 2023 a été une continuation de la politique monétaire de la zone euro entamée à l'été 2022. Une inflation toujours forte a entraîné une série de 6 hausses de taux directeurs de la Banque Centrale Européenne (BCE).

A fin décembre 2023 les taux directeurs étaient les suivants : taux de dépôt à +4%, un taux de refinancement à +4.5% et un taux de prêt marginal à +4.75%

Le Fonds est resté parfaitement configuré pour profiter au mieux de ces augmentations de taux via l'achat de titres à taux variables et d'instruments de couvertures.

Notre stratégie reste toujours axée sur les émetteurs ayant les meilleures qualités de crédit et de maintenir une très bonne liquidité du portefeuille.

La durée de vie moyenne du Fonds à fin décembre est de 66 jours (WAL), et la maturité moyenne du Fonds est de 17 jours (WAM).

## Performances

A la clôture de l'exercice, le Fonds affiche une performance de 3.29% pour la part BC, de 3.03% pour les parts de HSBC Money Escale, HSBC Money Patrimoine C et D (coupons réinvestis), de 3.19% pour la part HSBC Money Trésorerie, de 3.39% pour la part ZC et de 3.32% pour la part HSBC Money Select. La part BD (coupons réinvestis) et la part V sont inactives.

A titre de comparaison, l'indicateur de référence du Fonds a progressé de 3.28%.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs du Fonds.

## Informations sur les revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H Annexe III du Code général des impôts, les revenus sur la part de distribution sont soumis à abattement de 40%.

## Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

## Informations complémentaires relatives à la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement sur l'exercice

Le Code de transparence afférent au Fonds est publiquement accessible à l'adresse internet suivante : [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr) et donne des informations détaillées sur l'approche ISR du Fonds.

## Annexe « SFDR » du règlement (UE) 2019/2088 et ses normes techniques d'application

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Des informations sur les caractéristiques environnementales ou sociales sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport annuel.

## Événements intervenus sur le Fonds pendant l'exercice

### ➤ Le 1<sup>er</sup> juillet 2023

Conformément à la nouvelle doctrine de l'Autorité des marchés financiers (AMF) relative à la modernisation des modalités applicables à la présentation, au contenu et au prélèvement des frais administratifs externes à la société de gestion, la rubrique des « **Frais** » a été mise à jour dans le prospectus.

La liste exhaustive des frais du deuxième bloc renommé « **Frais de fonctionnement et autres services** » (anciennement frais administratifs externes à la société de gestion) du tableau des frais est désormais détaillée sous le tableau et n'est plus limitative.

Par ailleurs, conformément au règlement délégué (UE) 2023/363 de la commission du 31 octobre 2022 publié au JO de l'UE le 17 février 2023, l'annexe SFDR a été mise à jour avec la communication de nouvelles informations sur les investissements potentiels du Fonds dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie.

Enfin, les coûts récurrents et les scénarios de performances ont été mis à jour dans les Documents d'Informations Clés (DIC).

### ➤ Le 22 décembre 2023

Création d'une nouvelle part V (code ISIN FR001400MB64) réservée aux Compagnies d'Assurance.

## Information relative aux éléments de rémunération

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation UCITS concernant la gestion de fonds conformes à ces réglementations respectives.

# FCP HSBC SRI MONEY

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France) à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

## **Information relative aux éléments de rémunération**

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation UCITS concernant la gestion de Fonds conformes à ces réglementations respectives.

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France) à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

# FCP HSBC SRI MONEY

## Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l'exercice 2023

L'information relative au montant total des rémunérations versées par la société de gestion à son personnel et le montant agrégé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel qui ont une incidence sur le profil de risque figure dans le tableau ci-dessous.

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l'année fiscale 2023 représentent une population de 316 personnes en 2023.

En 2023 et tel que défini dans la politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France), 42 personnes ont été identifiées comme « Preneurs de risques » pour l'ensemble des portefeuilles gérés.

Les collaborateurs identifiés comme Preneurs de risques sont :

- Les membres du Conseil d'administration,
- Les dirigeants responsables et les membres du comité exécutif,
- Les responsables des pôles de gestion et du trading,
- Les responsables des ventes, produits et du marketing,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables juridique, finance et des fonctions de support et administratives.

	2023				total €
	Rémunération fixe versée en 2023	Rémunération variable versée en mars 2023 (au titre de la performance 2022) + rémunérations variables différées acquises en 2023	dont rémunération variable non-différée	dont rémunération variable différée (*)	
Ensemble des collaborateurs AMFR y compris détachés in et succursales (hors détachés out) - 316 collaborateurs	28 044 672 €	11 624 581 €	10 338 975 €	1 285 606 €	39 669 253 €
Dont personnel ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (42 collaborateurs)**	7 364 899 €	5 389 839 €	4 158 019 €	1 231 820 €	12 754 738 €
Dont cadres supérieurs (15 collaborateurs)**	2 544 612 €	1 584 813 €	1 230 486 €	354 327 €	4 129 425 €

(\*) Prend en compte les actions différées définitivement acquises en 2023 ainsi que le cash différé indexé payé en 2023.

(\*\*) Prend en compte les personnes mises à disposition ou affectées au prorata du temps de présence dans l'entreprise.

La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement perçus en 2023 par les collaborateurs.

# FCP HSBC SRI MONEY

## Informations relatives aux techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés utilisés par le Fonds, en application de la position AMF n°2013-06

### Techniques de gestion efficace du portefeuille

A la date de la clôture de l'exercice, le Fonds n'avait pas recours aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

### Instruments financiers dérivés

A la date de la clôture de l'exercice, le Fonds avait recours aux instruments financiers dérivés à hauteur de 0.01% de son actif net.

L'exposition ainsi générée par les contrats financiers était de :

- 0.01% pour les contrats de swap de taux

Le Fonds a reçu un dépôt de garantie pour un montant de 532 799.00 euros en lien avec ces opérations.

### **Risque global**

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

### **Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice**

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
KBC BANK NV ZCP 01-09-23	119 987 767,91	120 000 000,00
KBC BANK ZCP 02-11-23	110 975 831,93	111 000 000,00
KBC BANK ZCP 01-12-23	104 988 567,91	105 000 000,00
DZ PRIVATBANK ZCP 16-11-23	99 923 738,76	100 000 000,00
DZ PRIVATBANK ZCP 23-11-23	99 923 738,76	100 000 000,00
DZ PRIVATBANK ZCP 30-11-23	99 923 738,76	100 000 000,00
DZ PRIVATBANK ZCP 09-11-23	99 923 641,68	100 000 000,00
KBC BANK NV ZCP 03-07-23	92 973 502,55	93 000 000,00
KBC BANK NV ZCP 02-10-23	86 971 661,73	87 000 000,00
KBC BANK NV ZCP 01-03-23	79 994 622,58	80 000 000,00

# FCP HSBC SRI MONEY

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

### a) Titres et matières premières prêtés

Montant				
% de l'Actif Net*				

\*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

### b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant				547 500,00	
% de l'Actif Net				0,02%	

### c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

FRANCE GOVERNMENT BOND OAT FRANCE				571 885,77	
---	--	--	--	------------	--

### d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

LA BANQUE POSTALE FRANCE				547 500,00	
-----------------------------	--	--	--	------------	--

### e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions					
- Obligations				571 885,77	
- OPC					
- TCN					
- Cash					
<b>Rating</b>				571 885,77	

Monnaie de la garantie					
Euro				571 885,77	

# FCP HSBC SRI MONEY

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

## f) Règlement et compensation des contrats

Triparties			X	
Contrepartie centrale				
Bilatéraux	X		X	

## g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour				
1 jour à 1 semaine				
1 semaine à 1 mois				
1 à 3 mois				
3 mois à 1 an				
Plus d'1 an			199 631,26	
Ouvertes			372 254,51	

## h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour				
1 jour à 1 semaine				
1 semaine à 1 mois			547 500,00	
1 à 3 mois				
3 mois à 1 an				
Plus d'1 an				
Ouvertes				

## i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)				
Montant utilisé (%)				
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros				

# FCP HSBC SRI MONEY

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

## j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank				
Titres			571 885,77	
Cash				

## k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres				
Cash				

## l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus				
- OPC			17 674,79	
- Gestionnaire				
- Tiers				
Coûts				
- OPC				
- Gestionnaire				
- Tiers				

## e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

La nature des titres pris en garantis est définie par les politiques internes du groupe HSBC. Pour l'OPC considéré, il s'agit de titre gouvernementaux ou assimilés présentant une bonne qualité du point de vue du risque de crédit.

## i) Données sur la réutilisation des garanties

Non concerné.

## k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Pour chaque contrepartie, la gestion du collatéral est définie au contrat cadre (CSA) en accord avec les politiques HSBC de risque et juridique.

Ce contrat cadre définit la forme du collatéral (espèces, titres et haircut associés), montant minimum de transfert pour les appels de marge ainsi que la franchise applicable.

## l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

L'intégralité des revenus concernés bénéficient à l'OPC.

L'intégralité des coûts concernés sont supportés par l'OPC.

## Informations réglementaires

### Rapport sur le suivi des risques

#### Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion du fonds n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

	Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) à la clôture du Fonds	Observations
1	Risque de Marché	Néant
2	Risque de Crédit	Néant
3	Risque de Contrepartie	Néant
4	Risque de Liquidité	Néant
5	Risque de Valorisation	Néant

### Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable. Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire du Fonds.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site Internet de la société de gestion [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

# FCP HSBC SRI MONEY

## Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société de gestion : [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

## Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet de la société de gestion : [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

## Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du Fonds.

## Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives ayant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

# FCP HSBC SRI MONEY

## Certification du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels



## HSBC SRI Money

Exercice clos le 28 décembre 2023

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds HSBC SRI Money,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif HSBC SRI Money constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 28 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que notre rapport sur les comptes annuels n'a pas pu être mis à votre disposition dans le délai prescrit par l'article 411-37 du Règlement général de l'AMF, les informations et les éléments nécessaires à son établissement ne nous ayant pas été communiqués dans le délai prévu par ce même article.

## Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 26 juillet 2024

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

**YOUSSEF  
BOUJANOUI**

Digitally signed by YOUSSEF  
BOUJANOUI:  
DN: cn=YOUSSEF BOUJANOUI,  
c=FR, o=EY et ASSOCIES,  
ou=0002 817723687,  
email=youssef.boujanoui@fr.ey.com  
Date: 2024.07.26 11:25:54 +02'00'

Youssef Boujanoui

# FCP HSBC SRI MONEY

## Comptes Annuels

## Bilan Actif

Bilan Actif au 28/12/2023

Portefeuille : 249005 HSBC SRI MONEY

	28/12/2023	29/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>	<b>716 077 964,43</b>	<b>523 527 373,15</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>1 727 603 997,27</b>	<b>1 008 296 625,92</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>5 132 130,44</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		5 132 130,44
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>	<b>1 726 918 970,45</b>	<b>1 001 607 986,56</b>
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	1 448 652 571,31	782 618 833,42
Titres de créances négociables	1 359 119 505,51	748 108 173,28
Autres titres de créances	89 533 065,80	34 510 660,14
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	278 266 399,14	218 989 153,14
<b>Organismes de placement collectif</b>		
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays		
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>556 761,18</b>	<b>676 253,81</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	556 761,18	676 253,81
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>128 265,64</b>	<b>880 255,11</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations	128 265,64	880 255,11
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>532 799,00</b>	<b>22 753,59</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	532 799,00	22 753,59
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>803 395,80</b>	<b>2 889 888,94</b>
Liquidités	803 395,80	2 889 888,94
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2 445 018 156,50</b>	<b>1 534 736 641,60</b>

## Bilan Passif

Bilan Passif au 28/12/2023

Portefeuille : 249005 HSBC SRI MONEY

	28/12/2023	29/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	2 366 998 697,34	1 535 487 504,20
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)	150,16	
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	70 352,07	-3 819 712,39
Résultat de l'exercice (a,b)	76 954 193,81	2 302 483,14
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>2 444 023 393,38</b>	<b>1 533 970 274,95</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>30 479,03</b>	<b>8 291,42</b>
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	30 479,03	8 291,42
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations	30 479,03	8 291,42
<b>DETTES</b>	<b>964 284,09</b>	<b>758 075,23</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	964 284,09	758 075,23
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>2 445 018 156,50</b>	<b>1 534 736 641,60</b>

(a) Y compris comptes de régularisation.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

# FCP HSBC SRI MONEY

## Hors-Bilan

Hors-Bilan au 28/12/2023

Portefeuille : 249005 HSBC SRI MONEY

	28/12/2023	29/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
OIS -3605 130223		15 038 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.40		20 025 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.208		19 940 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.23		5 988 860,00
OISEST/0.0/FIX/0.476		14 949 570,00
OISEST/0.0/FIX/0.504		12 953 403,00
OISEST/0.0/FIX/0.749		19 851 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.783		22 827 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.585		19 423 000,00
OISEST/0.0/FIX/0,907		14 950 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.354		14 927 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.325		12 174 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.419		25 857 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.267		9 965 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.313		24 921 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.407		19 472 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.567		14 913 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.449		19 944 951,00
OISEST/0.0/FIX/1.492		22 941 918,00
OISEST/0.0/FIX/1.712		4 977 231,00
OISEST/0.0/FIX/1.536		24 935 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.48		13 603 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.472		19 590 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.580		8 736 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.29		13 828 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.649		17 968 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.301		29 636 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.989		10 943 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.783		13 993 314,00
OISEST/0.0/FIX/1.902		7 979 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.03	24 189 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.078	15 000 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.58	11 251 000,00	

# FCP HSBC SRI MONEY

## Hors-Bilan

Hors-Bilan au 28/12/2023

Portefeuille : 249005 HSBC SRI MONEY

	28/12/2023	29/12/2022
OISEST/0.0/FIX/3.764	19 208 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.774	34 542 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.955	5 917 250,00	
OISEST/0.0/FIX/3.936	14 836 000,00	
OISEST/0.0/FIX/3.902	14 695 000,00	
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## Compte de Résultat

Compte de Résultat au 28/12/2023

Portefeuille : 249005 HSBC SRI MONEY

	28/12/2023	29/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	20 939 337,12	1 315 534,19
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	221 111,76	28 453,56
Produits sur titres de créances	49 560 800,03	2 594 608,62
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	17 674,79	1 555,24
Produits sur instruments financiers à terme	1 155 346,49	556 426,69
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>71 894 270,19</b>	<b>4 496 578,30</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		448 004,69
Charges sur instruments financiers à terme	22 701,44	226 376,02
Charges sur dettes financières	28 113,35	434 309,97
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>50 814,79</b>	<b>1 108 690,68</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>71 843 455,40</b>	<b>3 387 887,62</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 755 137,74	955 580,03
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>69 088 317,66</b>	<b>2 432 307,59</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	7 865 876,15	-129 824,45
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>76 954 193,81</b>	<b>2 302 483,14</b>

## Annexes

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

# FCP HSBC SRI MONEY

## **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

## **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

## **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

## **Instruments financiers à terme :**

### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

## **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

# FCP HSBC SRI MONEY

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

## **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

## **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013275567 - Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE D : Taux de frais maximum de 0,50% TTC.

FR0010702530 - Part HSBC SRI MONEY BD : Taux de frais maximum de 0,10% TTC.

FR0013275542 - Part HSBC SRI MONEY TRESORERIE : Taux de frais maximum de 0,20% TTC.

FR0013275559 - Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE C : Taux de frais maximum de 0,50% TTC.

FR0010696534 - Part HSBC SRI MONEY ESCALE : Taux de frais maximum de 0,50% TTC.

FR0010696559 - Part HSBC SRI MONEY BC : Taux de frais maximum de 0,10% TTC.

FR0010619874 - Part HSBC SRI MONEY SELECT : Taux de frais maximum de 0,10% TTC.

Un pourcentage des frais de gestion peut être rétrocédé à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation de l'OPCVM

Les frais de fonctionnement et autres services sont de 0,03% TTC maximum, pour toutes les parts.

Les frais de fonctionnement et autres services comprennent :

I. Frais d'enregistrement et de référencement de l'OPCVM :

- les frais liés à l'enregistrement de l'OPCVM dans d'autres Etats membres (y compris les frais facturés par des conseils (avocats, consultants, etc.) au titre de la réalisation des formalités de commercialisation auprès du régulateur local en lieu et place de la SGP) ;
- les frais de référencement de l'OPCVM et publications des valeurs liquidatives pour l'information des investisseurs ;
- les frais des plateformes de distribution (hors rétrocessions) ; Agents dans les pays étrangers qui font l'interface avec la distribution.

# FCP HSBC SRI MONEY

## II. Frais d'information clients et distributeurs :

- les frais de constitution et de diffusion des DIC/prospectus et reportings réglementaires ;
- les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ;
- les frais d'Information aux porteurs par tout moyen ;
- les informations particulières aux porteurs directs et indirects ;
- les coûts d'administration des sites internet ;
- les frais de traduction spécifiques à l'OPCVM.

## III. Frais des données :

- les coûts de licence de l'indice de référence utilisé ;
- les frais des données utilisées pour rediffusion à des tiers.

## IV. Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc :

- les frais de commissariat aux comptes ;
- les frais liés au dépositaire ;
- les frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable ;
- les frais fiscaux y compris avocat et expert externe (récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...);
- les frais juridiques propres à l'OPCVM.

## V. Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs :

- les frais de mise en œuvre des reportings réglementaires au régulateur spécifiques à l'OPCVM ;
- les cotisations Associations professionnelles obligatoires ;
- les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales.

## **Affectation des sommes distribuables**

### ***Définition des sommes distribuables***

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### ***Le résultat :***

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### ***Les Plus et Moins-values :***

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

# FCP HSBC SRI MONEY

## **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part HSBC SRI MONEY BC	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC SRI MONEY ESCALE	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE C	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE D	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part HSBC SRI MONEY SELECT	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC SRI MONEY TRESORERIE	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC SRI MONEY ZC	Capitalisation	Capitalisation

## 2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 28/12/2023

Portefeuille : 249005 HSBC SRI MONEY

	28/12/2023	29/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>1 533 970 274,95</b>	<b>1 209 486 085,20</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	3 539 491 141,25	1 437 517 372,97
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-2 698 589 517,53	-1 113 525 512,65
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	157 266,57	37 488,85
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-111 221,09	-3 054 533,73
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		46 000,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		-5 000,00
Frais de transactions		0,26
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	881 121,71	194 487,54
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	250 497,93	-630 623,78
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	630 623,78	825 111,32
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-862 973,85	841 578,92
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-24 137,47	838 836,38
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-838 836,38	2 742,54
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1 016,29	
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	69 088 317,66	2 432 307,59
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>2 444 023 393,38</b>	<b>1 533 970 274,95</b>

## 3. Compléments d'information

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Bons du Trésor	298 379,62	0,01
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	1 358 821 125,89	55,60
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers étrangers - Européens	89 533 065,80	3,66
Titres négociables à court terme (NEU CP) émetteurs non financiers Étrangers - Européens marché non réglementé	278 266 399,14	11,39
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>	<b>1 726 918 970,45</b>	<b>70,66</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Taux	139 638 250,00	5,71
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>139 638 250,00</b>	<b>5,71</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>		

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	716 077 964,43	29,30						
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances	870 331 977,42	35,61	856 586 993,03	35,05				
Opérations temporaires sur titres			556 761,18	0,02				
Comptes financiers							803 395,80	0,03
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	139 638 250,00	5,71						
Autres opérations								

# FCP HSBC SRI MONEY

## 3.3. VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	716 077 964,43	29,30								
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances	1 164 975 583,65	47,67	561 943 386,80	22,99						
Opérations temporaires sur titres	556 761,18	0,02								
Comptes financiers	803 395,80	0,03								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	105 735 250,00	4,33	33 903 000,00	1,39						
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# FCP HSBC SRI MONEY

## 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Collatéraux	532 799,00
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>532 799,00</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	374 284,09
	Collatéraux	590 000,00
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>964 284,09</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-431 485,09</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part HSBC SRI MONEY BC</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	18 700,697	184 890 975,86
Parts rachetées durant l'exercice	-28 681,439	-284 838 127,18
Solde net des souscriptions/rachats	-9 980,742	-99 947 151,32
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	19 003,341	
<b>Part HSBC SRI MONEY ESCALE</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	3 875 163,257	384 991 431,91
Parts rachetées durant l'exercice	-1 657 472,938	-163 380 485,85
Solde net des souscriptions/rachats	2 217 690,319	221 610 946,06
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 928 962,070	
<b>Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	3 638 299,795	358 825 230,95
Parts rachetées durant l'exercice	-1 359 136,005	-134 565 658,15
Solde net des souscriptions/rachats	2 279 163,790	224 259 572,80
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 274 551,045	
<b>Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE D</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	42 850,721	4 215 636,39
Parts rachetées durant l'exercice	-8 522,307	-840 615,27
Solde net des souscriptions/rachats	34 328,414	3 375 021,12
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	74 504,423	

# FCP HSBC SRI MONEY

	En parts	En montant
<b>Part HSBC SRI MONEY SELECT</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	18 276,548	1 840 586 868,04
Parts rachetées durant l'exercice	-14 263,127	-1 441 949 172,74
Solde net des souscriptions/rachats	4 013,421	398 637 695,30
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	4 922,369	
<b>Part HSBC SRI MONEY TRESORERIE</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	171 027,937	168 399 799,36
Parts rachetées durant l'exercice	-190 653,640	-187 505 608,34
Solde net des souscriptions/rachats	-19 625,703	-19 105 808,98
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	104 564,046	
<b>Part HSBC SRI MONEY ZC</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	432 725,974	597 581 198,74
Parts rachetées durant l'exercice	-350 881,453	-485 509 850,00
Solde net des souscriptions/rachats	81 844,521	112 071 348,74
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	647 578,927	

## 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part HSBC SRI MONEY BC</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part HSBC SRI MONEY ESCALE</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE C</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

# FCP HSBC SRI MONEY

	En montant
<b>Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE D</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part HSBC SRI MONEY SELECT</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part HSBC SRI MONEY TRESORERIE</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part HSBC SRI MONEY ZC</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	28/12/2023
<b>Part HSBC SRI MONEY BC</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  297 326,53 0,12
<b>Part HSBC SRI MONEY ESCALE</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  754 907,77 0,40

# FCP HSBC SRI MONEY

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	28/12/2023
<b>Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE C</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	899 231,79
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,41
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE D</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	23 082,56
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,39
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part HSBC SRI MONEY SELECT</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	422 468,13
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part HSBC SRI MONEY TRESORERIE</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	225 113,14
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,22
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part HSBC SRI MONEY ZC</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	133 007,82
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

# FCP HSBC SRI MONEY

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/12/2023
Titres pris en pension livrée	571 885,77
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			67 283 734,62
	XFCS00X4N110	HSBC C OISEST+0.13% 06-03-24	33 199 723,39
	XFCS00X49RU3	HSBC C OISEST+0.22% 04-01-24	15 887 766,23
	XFCS00X4KKN9	HSBC C OISEST+0.31% 27-09-24	18 196 245,00
OPC			
Instruments financiers à terme			14 836 000,00
	2649369HG01	OISEST/0.0/FIX/3.936	14 836 000,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>82 119 734,62</b>

# FCP HSBC SRI MONEY

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/12/2023	29/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	150,16	
Résultat	76 954 193,81	2 302 483,14
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>76 954 343,97</b>	<b>2 302 483,14</b>

	28/12/2023	29/12/2022
<b>Part HSBC SRI MONEY BC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	6 132 347,01	348 102,48
<b>Total</b>	<b>6 132 347,01</b>	<b>348 102,48</b>

	28/12/2023	29/12/2022
<b>Part HSBC SRI MONEY ESCALE</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	11 596 745,91	37 791,00
<b>Total</b>	<b>11 596 745,91</b>	<b>37 791,00</b>

# FCP HSBC SRI MONEY

	28/12/2023	29/12/2022
<b>Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	9 653 837,09	21 957,85
<b>Total</b>	<b>9 653 837,09</b>	<b>21 957,85</b>

	28/12/2023	29/12/2022
<b>Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	219 043,00	803,52
Report à nouveau de l'exercice	733,29	81,03
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>219 776,29</b>	<b>884,55</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	74 504,423	40 176,009
Distribution unitaire	2,94	0,02
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>		

	28/12/2023	29/12/2022
<b>Part HSBC SRI MONEY SELECT</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	16 167 543,88	153 971,97
<b>Total</b>	<b>16 167 543,88</b>	<b>153 971,97</b>

# FCP HSBC SRI MONEY

	28/12/2023	29/12/2022
<b>Part HSBC SRI MONEY TRESORERIE</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	3 238 832,17	27 397,04
<b>Total</b>	<b>3 238 832,17</b>	<b>27 397,04</b>

	28/12/2023	29/12/2022
<b>Part HSBC SRI MONEY ZC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	29 945 261,62	1 712 378,25
<b>Total</b>	<b>29 945 261,62</b>	<b>1 712 378,25</b>

# FCP HSBC SRI MONEY

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	28/12/2023	29/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	70 352,07	-3 819 712,39
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>70 352,07</b>	<b>-3 819 712,39</b>

	28/12/2023	29/12/2022
<b>Part HSBC SRI MONEY BC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	5 545,43	-708 412,44
<b>Total</b>	<b>5 545,43</b>	<b>-708 412,44</b>

	28/12/2023	29/12/2022
<b>Part HSBC SRI MONEY ESCALE</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	11 385,90	-415 198,26
<b>Total</b>	<b>11 385,90</b>	<b>-415 198,26</b>

# FCP HSBC SRI MONEY

	28/12/2023	29/12/2022
<b>Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	9 474,36	-241 232,14
<b>Total</b>	<b>9 474,36</b>	<b>-241 232,14</b>

	28/12/2023	29/12/2022
<b>Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	215,05	-9 736,72
<b>Total</b>	<b>215,05</b>	<b>-9 736,72</b>

	28/12/2023	29/12/2022
<b>Part HSBC SRI MONEY SELECT</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	14 448,00	-224 201,92
<b>Total</b>	<b>14 448,00</b>	<b>-224 201,92</b>

	28/12/2023	29/12/2022
<b>Part HSBC SRI MONEY TRESORERIE</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	3 023,76	-300 973,42
<b>Total</b>	<b>3 023,76</b>	<b>-300 973,42</b>

# FCP HSBC SRI MONEY

	28/12/2023	29/12/2022
<b>Part HSBC SRI MONEY ZC</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	26 259,57	-1 919 957,49
<b>Total</b>	<b>26 259,57</b>	<b>-1 919 957,49</b>

# FCP HSBC SRI MONEY

## 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2019	30/12/2020	30/12/2021	29/12/2022	28/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>1 125 567 299,15</b>	<b>1 060 235 796,28</b>	<b>1 209 486 085,20</b>	<b>1 533 970 274,95</b>	<b>2 444 023 393,38</b>
<b>Part HSBC SRI MONEY BC en EUR</b>					
Actif net	127 028 158,98	89 970 578,51	84 330 679,50	284 439 973,77	192 627 639,42
Nombre de titres	12 788,542	9 105,452	8 589,776	28 984,083	19 003,341
Valeur liquidative unitaire	9 932,9665	9 880,9569	9 817,5645	9 813,6613	10 136,5144
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-23,98	-22,92	-37,13	-24,44	0,29
Capitalisation unitaire sur résultat	-23,43	-25,74	-25,09	12,01	322,69
<b>Part HSBC SRI MONEY ESCALE en EUR</b>					
Actif net	174 014 751,42	44 150 732,71	158 769 313,71	166 598 259,82	394 101 104,78
Nombre de titres	1 760 698,431	449 522,144	1 628 580,700	1 711 271,751	3 928 962,070
Valeur liquidative unitaire	98,8328	98,2170	97,4894	97,3535	100,3067
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,23	-0,22	-0,36	-0,24	
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,33	-0,35	-0,34	0,02	2,95
<b>Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE C en EUR</b>					
Actif net	97 880 923,22	99 139 429,79	90 440 894,35	96 794 495,14	328 086 809,31
Nombre de titres	991 493,484	1 010 537,623	928 753,493	995 387,255	3 274 551,045
Valeur liquidative unitaire	98,7207	98,1056	97,3788	97,2431	100,1929
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,23	-0,22	-0,36	-0,24	
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,33	-0,35	-0,34	0,02	2,94

# FCP HSBC SRI MONEY

## 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2019	30/12/2020	30/12/2021	29/12/2022	28/12/2023
<b>Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE D en EUR</b>					
Actif net	3 294 049,35	3 380 276,82	2 641 223,44	3 906 844,13	7 463 301,32
Nombre de titres	33 367,291	34 455,414	27 123,139	40 176,009	74 504,423
Valeur liquidative unitaire	98,7209	98,1058	97,3789	97,2432	100,1725
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,23	-0,22	-0,36	-0,24	
Distribution unitaire sur résultat				0,02	2,94
Crédit d'impôt unitaire					
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,33	-0,35	-0,34		
<b>Part HSBC SRI MONEY SELECT en EUR</b>					
Actif net		99 656,06	99 065,91	90 053 751,39	503 852 515,38
Nombre de titres		1,000	1,000	908,948	4 922,369
Valeur liquidative unitaire		99 656,0600	99 065,9100	99 074,7011	102 359,7612
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-169,07	-374,70	-246,66	2,93
Capitalisation unitaire sur résultat		-155,14	-204,48	169,39	3 284,50
<b>Part HSBC SRI MONEY TRESORERIE en EUR</b>					
Actif net	100 678 907,90	87 563 205,66	90 305 177,23	120 765 934,34	104 921 754,27
Nombre de titres	101 983,565	89 253,984	92 735,955	124 189,749	104 564,046
Valeur liquidative unitaire	987,2072	981,0566	973,7882	972,4308	1 003,4209
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,38	-2,27	-3,68	-2,42	0,02
Capitalisation unitaire sur résultat	-3,32	-3,54	-3,46	0,22	30,97

# FCP HSBC SRI MONEY

## 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2019	30/12/2020	30/12/2021	29/12/2022	28/12/2023
<b>Part HSBC SRI MONEY ZC en EUR</b>					
Actif net	622 670 508,28	735 931 916,73	782 899 731,06	771 411 016,36	912 970 268,90
Nombre de titres	452 521,101	537 110,748	574 504,334	565 734,406	647 578,927
Valeur liquidative unitaire	1 376,0033	1 370,1679	1 362,7395	1 363,5568	1 409,8208
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-3,32	-3,17	-5,15	-3,39	0,04
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,86	-2,19	-2,11	3,02	46,24

# FCP HSBC SRI MONEY

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Dépôts</b>				
BCO 239M	EUR	239 000 000	239 026 024,44	9,78
ERSTE 240M	EUR	240 000 000	240 026 133,33	9,82
KBC 194M	EUR	194 000 000	194 021 124,44	7,94
NATWEST 43M	EUR	43 000 000	43 004 682,22	1,76
<b>TOTAL Dépôts</b>			<b>716 077 964,43</b>	<b>29,30</b>
<b>Titres de créances</b>				
<b>Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
BAYER LAND BK ZCP 19-04-24	EUR	28 000 000	27 663 744,12	1,14
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>27 663 744,12</b>	<b>1,14</b>
<b>BELGIQUE</b>				
SUMI MITS BANK COR ZCP 17-01-24	EUR	62 000 000	61 869 321,68	2,53
SUMI MITS BANK COR ZCP 29-01-24	EUR	23 000 000	22 921 030,05	0,94
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>84 790 351,73</b>	<b>3,47</b>
<b>COREE DU SUD</b>				
SHINHAN BANK ZCP 29-02-24	EUR	35 000 000	34 753 583,58	1,42
<b>TOTAL COREE DU SUD</b>			<b>34 753 583,58</b>	<b>1,42</b>
<b>FINLANDE</b>				
NORD B OISEST+0.21% 11-03-24	EUR	10 000 000	10 163 994,92	0,42
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>10 163 994,92</b>	<b>0,42</b>
<b>FRANCE</b>				
AFD OISEST+0.08% 08-02-24	EUR	7 000 000	7 086 414,60	0,29
ALLI B OISEST+0.17% 12-04-24	EUR	5 000 000	5 056 393,40	0,21
BANQ F OISEST+0.21% 08-07-24	EUR	8 000 000	8 025 990,46	0,33
BANQ F OISEST+0.21% 22-07-24	EUR	18 000 000	18 011 684,83	0,73
BANQ F OISEST+0.32% 01-08-24	EUR	6 000 000	6 093 906,80	0,25
BFCM B OISEST+0.2% 03-01-24	EUR	8 500 000	8 707 432,49	0,36
BFCM B OISEST+0.27% 06-05-24	EUR	24 500 000	24 999 364,55	1,02
BFCM B OISEST+0.27% 08-01-24	EUR	14 000 000	14 465 397,63	0,59
BFCM B OISEST+0.29% 20-05-24	EUR	24 000 000	24 532 025,60	1,00
BNP PA OISEST+0.11% 11-03-24	EUR	35 000 000	35 193 538,62	1,44
BNP PA OISEST+0.11% 15-03-24	EUR	47 000 000	47 228 594,74	1,93
BNP PA OISEST+0.215% 23-05-24	EUR	30 000 000	30 446 225,60	1,25
BQ POS OISEST+0.135% 22-01-24	EUR	40 000 000	40 580 923,11	1,66
BRED OISEST+0.19% 12-03-24	EUR	18 000 000	18 231 068,96	0,75
CA OISEST+0.24% 12-02-24	EUR	13 500 000	13 764 056,01	0,56
CA OISEST+0.29% 21-06-24	EUR	8 000 000	8 124 022,40	0,33
CA OISEST+0.3% 19-03-24	EUR	8 000 000	8 177 987,99	0,34
CA OISEST+0.32% 17-01-24	EUR	8 500 000	8 798 392,09	0,36
CA OISEST+0.32% 23-02-24	EUR	20 500 000	21 171 320,08	0,87
CA OISEST+0.35% 25-06-24	EUR	38 000 000	38 839 384,53	1,59

# FCP HSBC SRI MONEY

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE TREASURY BILL ZCP 210224	EUR	100 000	99 454,89	
FRAN TREA BILL BTF ZCP 06-03-24	EUR	100 000	99 322,36	
FRENCH REPUBLIC ZCP 07-02-24	EUR	100 000	99 602,37	
HSBC C OISEST+0.13% 06-03-24	EUR	33 000 000	33 199 723,39	1,35
HSBC C OISEST+0.22% 04-01-24	EUR	15 500 000	15 887 766,23	0,65
HSBC C OISEST+0.31% 27-09-24	EUR	18 000 000	18 196 245,00	0,75
NATI OISEST+0.22% 05-01-24	EUR	8 500 000	8 695 587,69	0,36
NATI OISEST+0.22% 12-07-24	EUR	8 000 000	8 015 379,40	0,33
NATI OISEST+0.22% 22-07-24	EUR	15 000 000	15 011 484,00	0,62
NATI OISEST+0.3% 02-01-24	EUR	8 000 000	8 266 669,32	0,34
NATI OISEST+0.3% 08-01-24	EUR	30 000 000	31 003 822,80	1,27
NATI OISEST+0.34% 14-08-24	EUR	27 000 000	27 446 588,03	1,12
PARIS VILLE DE ZCP 04-01-24	EUR	19 000 000	18 987 484,08	0,78
RTE EDF TRANSPORT ZCP 09-01-24	EUR	16 500 000	16 479 686,95	0,67
RTE EDF TRANSPORT ZCP 22-01-24	EUR	16 000 000	15 957 170,95	0,65
SG OISEST+0.1% 01-02-24	EUR	23 000 000	23 074 941,55	0,95
SG OISEST+0.15% 05-03-24	EUR	17 000 000	17 221 735,32	0,70
SG OISEST+0.19% 02-04-24	EUR	25 000 000	25 362 979,50	1,04
UNEDIC ZCP 25-01-24	EUR	100 000 000	99 705 519,75	4,08
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>770 345 288,07</b>	<b>31,52</b>
<b>HONG-KONG</b>				
KEB HANA BANK HONG ZCP 26-02-24	EUR	24 000 000	23 839 654,48	0,97
<b>TOTAL HONG-KONG</b>			<b>23 839 654,48</b>	<b>0,97</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
COOP R OISEST+0.32% 03-07-24	EUR	30 000 000	30 637 141,80	1,25
ING BA OISEST+0.25% 25-01-24	EUR	21 500 000	22 225 999,67	0,91
ING BA OISEST+0.295% 20-09-24	EUR	12 000 000	12 133 187,49	0,50
ING BA OISEST+0.3% 03-07-24	EUR	48 000 000	48 983 725,71	2,00
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>113 980 054,67</b>	<b>4,66</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
BK AMER NA LOND ZCP 08-01-24	EUR	35 000 000	34 963 113,91	1,43
KOOKMIN BANK ZCP 01-03-24	EUR	35 000 000	34 749 939,44	1,42
KOOKMIN BANK ZCP 15-04-24	EUR	8 000 000	7 900 992,66	0,32
MITS UFJ TRUS AND ZCP 22-01-24	EUR	6 000 000	5 984 130,09	0,24
MITS UFJ TRUS BANK ZCP 12-03-24	EUR	8 000 000	7 934 516,00	0,32
MITS UFJ TRUS BANK ZCP 23-01-24	EUR	9 500 000	9 473 835,11	0,38
MIZUHO BANK ZCP 11-03-24	EUR	28 000 000	27 774 101,66	1,14
MIZUHO BANK ZCP 28-02-24	EUR	12 000 000	11 918 102,77	0,49
MUFG BANK LTD LOND ZCP 19-02-24	EUR	37 000 000	36 787 503,12	1,50
MUFG BANK ZCP 05-02-24	EUR	21 000 000	20 912 057,83	0,86
NORD BKP LOND BRAN ZCP 19-01-24	EUR	15 000 000	14 967 494,34	0,62
STAN CHAR BANK TRE ZCP 02-01-24	EUR	11 500 000	11 494 962,65	0,47

# FCP HSBC SRI MONEY

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SUMI MITS TRUS UK ZCP 12-01-24	EUR	15 000 000	14 976 743,61	0,62
THE TO OISEST+0.35% 20-06-24	EUR	25 000 000	25 569 443,33	1,05
THE TO OISEST+0.35% 24-07-24	EUR	25 000 000	25 479 077,28	1,04
THE TO OISEST+0.35% 31-07-24	EUR	17 000 000	17 313 689,76	0,70
THE TORO BANK LOND ZCP 20-03-24	EUR	30 000 000	29 730 610,93	1,22
WOOR BANK LOND BRA ZCP 22-01-24	EUR	700 000	698 116,95	0,03
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>338 628 431,44</b>	<b>13,85</b>
<b>SUEDE</b>				
SVEN HAND AB ZCP 05-01-24	EUR	25 000 000	24 980 493,01	1,02
SVEN HAND AB ZCP 23-08-24	EUR	20 000 000	19 506 975,29	0,80
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>44 487 468,30</b>	<b>1,82</b>
<b>TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>1 448 652 571,31</b>	<b>59,27</b>
<b>Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
BERLIN HYP AG ZCP 15-04-24	EUR	20 000 000	19 762 025,69	0,81
DEUTSCHE BOERSE ZCP 18-01-24	EUR	8 000 000	7 982 828,05	0,33
DEUTSCHE BOERSE ZCP 18-01-24	EUR	20 000 000	19 957 070,12	0,81
STAN CHAR BANK AG ZCP 02-04-24	EUR	4 000 000	3 959 242,35	0,16
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>51 661 166,21</b>	<b>2,11</b>
<b>CANADA</b>				
OMER FINA TRUS ZCP 12-01-24	EUR	15 000 000	14 976 999,49	0,61
OMER FINA TRUS ZCP 17-01-24	EUR	50 000 000	49 896 112,14	2,04
<b>TOTAL CANADA</b>			<b>64 873 111,63</b>	<b>2,65</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
Bank of Amer Nati ZCP 13-03-24	EUR	40 000 000	39 686 066,68	1,63
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>39 686 066,68</b>	<b>1,63</b>
<b>FINLANDE</b>				
NORD B OISEST+0.18% 21-06-24	EUR	25 000 000	25 129 437,85	1,03
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>25 129 437,85</b>	<b>1,03</b>
<b>JAPON</b>				
MIZUHO BANK ZCP 15-03-24	EUR	34 000 000	33 710 506,34	1,38
<b>TOTAL JAPON</b>			<b>33 710 506,34</b>	<b>1,38</b>
<b>NORVEGE</b>				
DNB BA OISEST+0.14% 11-07-24	EUR	20 000 000	20 034 248,50	0,82
<b>TOTAL NORVEGE</b>			<b>20 034 248,50</b>	<b>0,82</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
DZ BANK AG DEUT ZE ZCP 13-05-24	EUR	15 000 000	14 779 347,62	0,60
LAND SECU CAPI MKT ZCP 11-01-24	EUR	18 500 000	18 473 915,86	0,76
LAND SECURITIES ZCP 18-01-24	EUR	5 000 000	4 989 165,20	0,20
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>38 242 428,68</b>	<b>1,56</b>

# FCP HSBC SRI MONEY

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>SUEDE</b>				
SVEN HAND AB ZCP 08-05-24	EUR	5 000 000	4 929 433,25	0,21
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>4 929 433,25</b>	<b>0,21</b>
<b>TOTAL Titres de créances non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>278 266 399,14</b>	<b>11,39</b>
<b>TOTAL Titres de créances</b>			<b>1 726 918 970,45</b>	<b>70,66</b>
<b>Titres reçus en pension</b>				
<b>FRANCE</b>				
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-11-30	EUR	100 000	82 000,00	
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.5% 25-05-40	EUR	100 000	65 500,00	0,01
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25-05-28	EUR	100 000	91 000,00	
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 3.5% 25-04-26	EUR	100 000	102 000,00	0,01
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 5.5% 25-04-29	EUR	100 000	115 500,00	
FRAN GOVE BON 1.5% 25-05-31	EUR	100 000	91 500,00	
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>547 500,00</b>	<b>0,02</b>
<b>TOTAL Titres reçus en pension</b>			<b>547 500,00</b>	<b>0,02</b>
<b>Indemnités sur titres reçus en pension</b>			<b>9 261,18</b>	
<b>Instrument financier à terme</b>				
<b>Autres instruments financiers à terme</b>				
<b>Swaps de taux</b>				
OISEST/0.0/FIX/3.03	EUR	24 189 000	62 163,86	
OISEST/0.0/FIX/3.078	EUR	15 000 000	42 120,44	
OISEST/0.0/FIX/3.58	EUR	11 251 000	9 557,65	
OISEST/0.0/FIX/3.764	EUR	19 208 000	-22 497,80	
OISEST/0.0/FIX/3.774	EUR	34 542 000	14 423,69	
OISEST/0.0/FIX/3.902	EUR	14 695 000	-6 456,72	
OISEST/0.0/FIX/3.936	EUR	14 836 000	-778,09	
OISEST/0.0/FIX/3.955	EUR	5 917 250	-746,42	
<b>TOTAL Swaps de taux</b>			<b>97 786,61</b>	
<b>TOTAL Autres instruments financiers à terme</b>			<b>97 786,61</b>	
<b>TOTAL Instrument financier à terme</b>			<b>97 786,61</b>	
<b>Créances</b>			<b>532 799,00</b>	<b>0,03</b>
<b>Dettes</b>			<b>-964 284,09</b>	<b>-0,04</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>803 395,80</b>	<b>0,03</b>
<b>Actif net</b>			<b>2 444 023 393,38</b>	<b>100,00</b>

Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE D	EUR	74 504,423	100,1725
Part HSBC SRI MONEY SELECT	EUR	4 922,369	102 359,7612
Part HSBC SRI MONEY ZC	EUR	647 578,927	1 409,8208
Part HSBC SRI MONEY BC	EUR	19 003,341	10 136,5144
Part HSBC SRI MONEY TRESORERIE	EUR	104 564,046	1 003,4209
Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE C	EUR	3 274 551,045	100,1929
Part HSBC SRI MONEY ESCALE	EUR	3 928 962,070	100,3067

# FCP HSBC SRI MONEY

## COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Part HSBC SRI MONEY PATRIMOINE D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	198 181,76	EUR	2,66	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	20 861,24	EUR	0,28	EUR
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	219 043,00	EUR	2,94	EUR

**Par investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

**Dénomination du produit:** HSBC SRI MONEY

**Identifiant d'entité juridique:**  
96950096CZMCUAG8AP78

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

<b>Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?</b>	
<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="checkbox"/> <b>Oui</b>	<input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Non</b>
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif environnemental: _%</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des <b>caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)</b> et bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de 2,77% d'investissements durables
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	<input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE
<input type="checkbox"/> Il a réalisé <b>des investissements durables ayant un objectif social: _%</b>	<input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé <b>des investissements durables ayant un objectif social: _%</b>	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais <b>n'a pas réalisé d'investissements durables.</b>



**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?**

**Les indicateurs de durabilité**

permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le fonds promeut des caractéristiques E, S et G en investissant principalement dans une sélection de dette privée, publique ou souveraine, sous la forme d'instruments du marché monétaire et titres négociables à court/moyen terme. L'investissement se réalise via une sélection de titres choisis pour leurs qualités financières et pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales, de gouvernance selon une approche best-in-universe. Cette approche consiste en une sélection des émetteurs ayant les meilleures pratiques E.S.G. par rapport à celles des autres émetteurs au sein de l'univers d'investissement. Pour chaque pilier ESG, plusieurs critères sont utilisés, incluant notamment : les émissions de CO2 pour le pilier E, la gestion du personnel pour le pilier S et le niveau d'indépendance des administrateurs pour le pilier G.

De plus, le fonds s'engage à :

- Exclure les émetteurs en violation d'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies (ou d'au moins deux violations présumées) et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,
  - Exclure des émetteurs dont tout ou partie de l'activité est jugée néfaste pour l'environnement et les investissements sur des émetteurs qui participent à la fabrication d'armes controversées (ou de leurs composants clés). Les armes controversées comprennent, mais sans s'y limiter, les mines antipersonnel, les armes à uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires. Cette exclusion s'ajoute à la politique d'exclusion relative aux armes interdites par les traités internationaux.
  - Exclure les émetteurs exerçant dans le secteur du charbon thermique. S'agissant de la production d'électricité, sont partiellement exclues les sociétés dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient d'une production d'électricité générée à l'aide du charbon thermique.
- Sont également exclues les entreprises dont plus de 10% du chiffre d'affaires est issu de l'extraction du charbon thermique.
- Exclure les émetteurs impliqués dans la production de tabac.
  - Examiner attentivement les questions environnementales au travers de l'activité d'engagement

Le fonds est géré activement et ne suit pas un indice de référence. L'indicateur utilisé par le fonds pour évaluer la performance est le €STR. Cependant, celui-ci n'a pas été désigné pour déterminer si le fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

<b>Indicateur</b>	<b>Fonds</b>
ESG Score	6.08
E Pillar	7.67
S Pillar	5.19
G Pillar	6.29
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%
14. Exposition à des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants (mines antipersonnel, armes à uranium appauvri, phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires)	0.00%

Les données de ce reporting sont au 31 Décembre 2023

Indice de référence - Euro Short-Term Rate

## ...et par rapport aux périodes précédentes?

Indicateur	Fonds
ESG Score	6.12
E Pillar	8.17
S Pillar	4.89
G Pillar	6.31
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00%
14. Exposition à des sociétés impliquées dans la production d'armes controversées ou de leurs composants (mines antipersonnel, armes à uranium appauvri, phosphore blanc lorsqu'elles sont utilisées à des fins militaires)	0.00%

Les données de ce reporting sont au 31 Décembre 2022

Indice de référence - Euro Short-Term Rate

### **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durable effectués y ont-ils contribué?**

Le fonds ne s'engage pas à réaliser d'investissements durables.

### **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" aux objectifs environnementaux ou sociaux s'applique uniquement aux investissements durables sous-jacents du fonds. Ce principe est intégré dans le cadre du processus de prise de décision d'investissement qui inclut la prise en considération des principales incidences négatives.

*Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?*

Non applicable.

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?*

Non applicable.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères propres à l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

*Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.*

#### **Les principales incidences négatives**

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les principales incidences négatives des investissements sont prises en considération dans la gestion du fonds de la manière suivante :

- Exclusion des émetteurs
  - Considérés comme non conformes aux Principes du Pacte mondial des Nations unies et principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
  - Exposés à des armes controversées
- Enfin, le fonds prend en considération les principales incidences négatives dans sa démarche d'engagement qui intègre plusieurs leviers d'actions incluant 1) des échanges directs avec les entreprises portant sur leur prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux afin de nous assurer de leur capacité à affronter l'avenir et à conserver une viabilité financière à long terme, 2) l'exercice des droits de vote par lequel nous exprimons notre soutien aux initiatives de développement positives ou, à l'inverse, notre désaccord lorsque les administrateurs ne répondent pas à nos attentes, 3) une procédure d'escalade graduelle auprès des entreprises lorsque les risques ou les controverses ESG auxquelles elles sont exposées ne sont pas gérés.

Les informations sur les principales incidences négatives prises en considération par le fonds seront publiées dans l'annexe 4 attachée au rapport annuel du fonds.



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au: 31/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
BELBK ECD 0 05/02/23 11426391	Autres	3,59%	Belgique
BTMLDN ECD 0 05/15/23 11418287	Autres	2,98%	Japon
CNCASA EUCP 0 07/21/23 11303579	Autres	2,65%	France
CITINA ECD 0 07/03/23 11428408	Autres	2,38%	Les États-Unis d'Amérique
BHH ECP 0 10/04/23 11572195	Autres	2,14%	Allemagne
BNP EUCP 0 11/16/23 11458069	Autres	2,11%	France
BELBK ECD 0 11/01/23 11565966	Autres	2,04%	Belgique
BHH ECP 0 07/05/23 11485887	Autres	2,01%	Allemagne
BNP EUCP 0 11/10/23 11556982	Autres	1,96%	France
BNP EUCP 0 08/21/23 11439672	Autres	1,93%	France
BACLON ECD 0 11/13/23 11538959	Autres	1,86%	Les États-Unis d'Amérique
BELBK ECD 0 08/31/23 11463582	Autres	1,82%	Belgique
BACLON ECD 0 08/11/23 11454705	Autres	1,78%	Les États-Unis d'Amérique
CNCASA EUCP 0 06/25/24 11484469	Finance	1,69%	France
BTMLDN ECD 0 10/19/23 11561135	Autres	1,58%	Japon

Les liquidités et les produits dérivés sont exclus



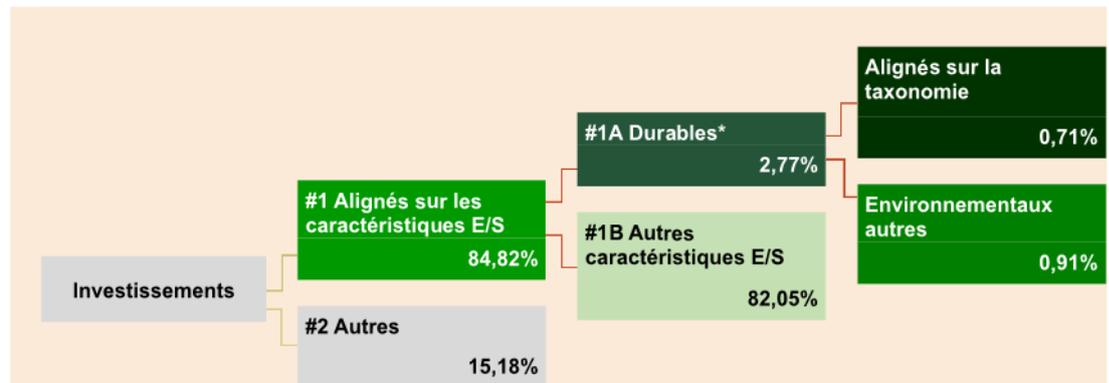
## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

La proportion d'investissements durables était de 2,77%.

### L'allocation des actifs

décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### ● Quelle était l'allocation des actifs?



La catégorie **#1 Alignés** sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés** sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables

\* Une société ou un émetteur considéré comme un investissement durable peut contribuer à la fois à un objectif environnemental et à un objectif social qui peut être aligné ou non aligné sur la taxonomie de l'Union européenne. Les chiffres du graphique ci-dessus le prennent en compte; mais une entreprise ou un émetteur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois dans la catégorie #1A Durables.

### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur / Sub-Secteur	% d'actifs
Finance	79.21%
Liquidités et produits dérivés	7.51%
Autres	10.49%
Services aux Collectivités	1.69%
<i>Électricité</i>	1.69%
Immobilier	0.91%
Gouvernement	0.19%
Total	100.0%



## Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le fonds ne s'engage pas à réaliser une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxonomie de l'Union Européenne. Cependant, en évaluant les émetteurs, le gérant du fonds applique la politique sectorielle charbon.

### Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE? <sup>1</sup>

Oui:

Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire

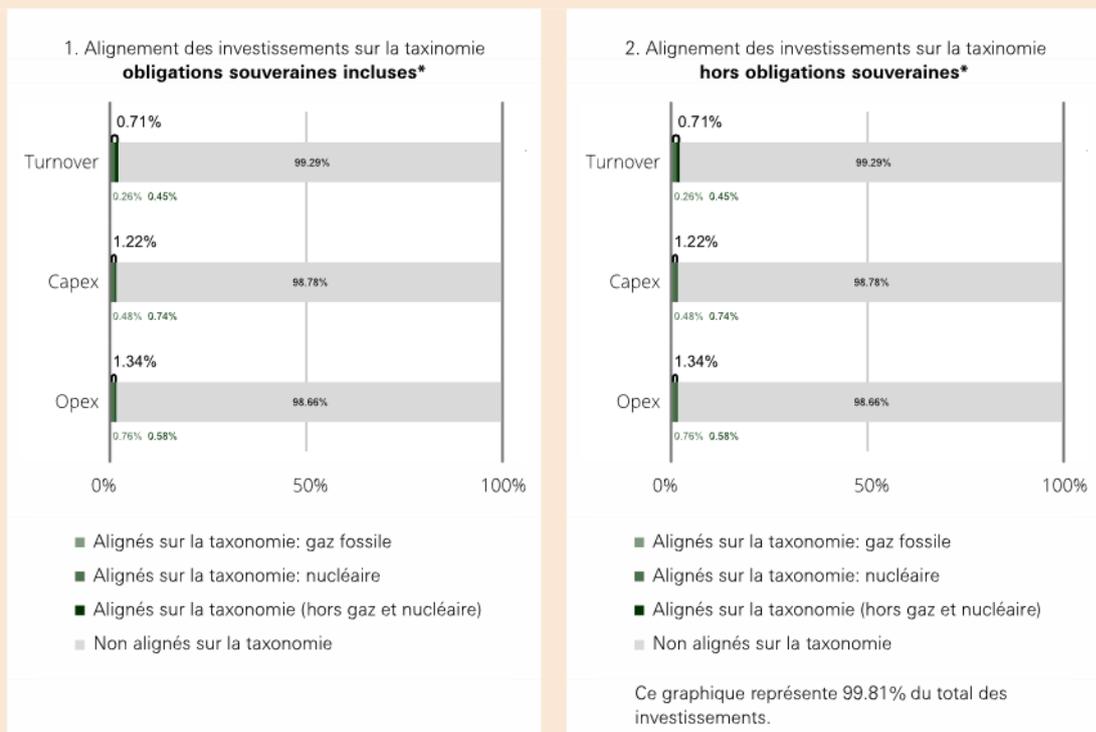
Non

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage : du **chiffre d'affaire** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi; - des **dépenses d'investissements (CAPEX)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte; - des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**



\*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (EU) 2020/852.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au cours de la période de référence, la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires était de 0,26% et la proportion d'investissements réalisés dans des activités habilitantes était de 0,22%.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Non applicable



● **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?**

0,91%



● **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?**

Non Applicable



● **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elle à eux?**

Le fonds détenait des liquidités et des produits dérivés. Les instruments dérivés sont utilisés dans un but de couverture du portefeuille contre le risque de taux ou de change. Le fonds pourrait également détenir des investissements résultant d'opérations sur titres ou pour lesquels l'analyse extra-financière n'a pas pu être réalisée en raison de l'indisponibilité des données ESG. Toutefois, la part des actifs du fonds qui bénéficient d'une analyse ESG est toujours supérieure à 90%.



● **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ ou sociales au cours de la période de référence?**

Il promeut des caractéristiques environnementales et extra financières en ne sélectionnant que des émetteurs ayant les meilleures notes ESG.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Le fonds est géré activement et ne suit pas un indice de référence. L'indicateur utilisé par le fonds pour évaluer la performance est le €STR. Cependant, celui-ci n'a pas été désigné pour déterminer si le fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

● ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Non applicable

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Non applicable

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Non applicable

● ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Non applicable

## Rapport Loi Energie Climat (LEC) - Article 29

Le Fonds ayant un encours supérieur à 500 millions d'euros, le rapport article 29 de la loi 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (LEC) est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr). Ce document est publié dans les 6 mois suivant la clôture comptable du Fonds.